

Jean VERCHERAND

**UN SIECLE
DE SYNDICALISME
AGRICOLE**

La vie locale et nationale
à travers le cas du département de la Loire

**Centre d'Etudes Foréziennes
Publications de l'Université
de Saint-Etienne**

SOMMAIRE

	pages
Introduction générale	1
Aperçu sur l'agriculture de la Loire aux XIX et XX^{èmes} siècle	5
Première partie : L'héritage des autorités sociales (1884-1940)	27
1. Le syndicalisme des aristocrates et des bourgeois	31
2. Réaction "paysanniste" et renouveau syndical	65
3. Les efforts d'organisation du prolétariat agricole	75
Conclusion première partie	79
Deuxième partie : L'affirmation de la paysannerie (1940-1960)	81
1. La Corporation Paysanne ou l'unité imposée	85
2. La FDSEA ou l'unité ambiguë	103
3. Une relative continuité des orientations syndicales	141
Conclusion deuxième partie	199
Troisième partie : La modernisation et ses enjeux (1960-1984)	203
1. L'ascension des jeunes agriculteurs modernistes	207
2. La réaction à la modernisation de l'agriculture	239
3. La division du courant moderniste : les "Paysans-Travailleurs"	271
4. La reconnaissance de la pluralité syndicale : la scission de la gauche paysanne	331
Conclusion troisième partie	363
Conclusion générale	367
Postface	369
- Annexes	371
- Bibliographie - sources	397
- Index	419
- Table des matières	437

[Extrait : 4^e et dernier chapitre de la troisième partie (pp. 331-361) + les Conclusions]

4 - LA RECONNAISSANCE DE LA PLURALITE SYNDICALE : LA SCISSION DE LA GAUCHE PAYSANNE

10 mai 1981 : François MITTERRAND est élu président de la République. Pour beaucoup, c'est une surprise. Depuis le temps que la gauche était dans l'opposition, elle paraissait ne jamais pouvoir en sortir !

La veille de l'élection, Jean-Claude KER, nouveau président de la FDSEA élu au début de l'année, avait appelé implicitement les agriculteurs à voter pour François MITTERRAND en des termes analogues à ceux de Claudius PIOT, sept ans plus tôt. Cette élection suscite beaucoup d'espoir parmi les responsables de la FDSEA et du CDJA, même s'ils se défendent de croire au miracle. "Force est de constater que les propositions du nouveau Président en matière agricole, sont voisines de celles faites par le syndicalisme de ce département, notamment lors de la discussion de la loi d'orientation. Nous aurons donc à veiller à l'application de ces propositions", écrit Roger BERNE dès le 16 mai dans l'éditorial de *Paysans de la Loire*. Lors des élections législatives anticipées de juin de nombreux responsables syndicaux de la FDSEA et du CDJA soutiennent au deuxième tour les candidats de gauche restant en lice. On trouve sur ces listes de soutien la plupart des "Paysans-Travailleurs", mais aussi des hommes comme Claudius PIOT, Jean DAMON et Claude CHAUT. Ce dernier, Administrateur de la FDSEA, est pourtant connu pour être relativement favorable à la direction de la FNSEA.

Une fois le Gouvernement formé, la nomination d'Edith CRESSON comme Ministre de l'Agriculture est accueillie avec surprise mais aussi avec bienveillance par les dirigeants syndicaux de la Loire, même si certains auraient préféré voir Edgard PISANI occuper le poste. En revanche, pour beaucoup d'agriculteurs, la désignation d'une femme ne leur apparaît pas très sérieuse. "Une femme à l'Agriculture ? On se fout de nous !" entend-on fréquemment.

Enfin, parmi les 101 propositions du candidat MITTERRAND, désormais élu, il y a la reconnaissance de la pluralité syndicale dans l'agriculture...

4.1. Le débat sur l'appartenance à la FNSEA

4.1.1 - L'engagement dans "l'Interpaysanne"

Une dizaine de jours après l'élection de François MITTERRAND, "l'Interdépartemental" se réunit à Paris pour analyser la nouvelle situation et définir une stratégie. Les participants considèrent alors que s'ils se cantonnent dans un attentisme à l'égard du nouveau pouvoir, ils risquent d'être rapidement déçus par sa politique agricole. La FNSEA, jugent-ils, cherchera comme par le passé à tisser son réseau d'influences auprès des différents Ministères et des parlementaires, bref auprès de l'ensemble des instances de décision. Par une concertation privilégiée et régulière, elle continuera à faire prévaloir sa politique agricole. Par ailleurs, les parlementaires de gauche, où prédomine le milieu enseignant, n'auront probablement pas de penchant naturel à prendre des risques politiques pour une catégorie professionnelle représentant 8 % de la population et, de surcroît, votant à droite dans la proportion des deux tiers. Les forces progressistes paysannes risquent donc d'être les dupes du changement politique si elles n'affirment pas haut et fort leurs revendications. En vertu de cette analyse, la réunion conclut à la nécessité de structurer plus fortement "l'Interdépartemental" et les CDJA "non alignés". Un appel est lancé "à tous les militants syndicaux dans tous les départements, qui souhaitent que l'espoir d'une nouvelle politique agricole se concrétise dans les faits, à se rassembler pour peser demain dans les choix syndicaux et politiques".

Le 9 juin, 120 responsables syndicaux de FDSEA et de CDJA décident de constituer une association régie par la loi de 1901 : "l'Interpaysanne". Deux Secrétaires Nationaux sont désignés : Guy LE FUR, Président de la FDSEA du Finistère, et Paul SAVATIER, au titre des CDJA "non alignés". La Loire s'engage largement dans cette nouvelle structure puisqu'en outre, Paul DELOIRE participe au Collectif National et l'un des animateurs de la FDSEA est détaché pour prendre en charge la structure sur le plan administratif. Officiellement, "L'Interpaysanne" se définit à la quasi-unanimité comme une tendance interne à la FNSEA et au CNJA bien que deux FDSEA exclues (Puy-de-Dôme et Loire-Atlantique) en fassent partie. En fait, tous les participants ne sont pas, implicitement, sur les mêmes positions. Une majorité, qui est aussi la plus motrice, se situe sur une stratégie de rupture à terme avec la FNSEA. C'est le cas des dirigeants syndicaux de la Loire. En revanche, une minorité représentée essentiellement par les FDSEA "réunifiées" du Sud-Ouest (Haute-Garonne et Dordogne) entend être, par analogie avec le Parti Socialiste, "le CERES de la FNSEA". C'est à dire une tendance organisée officiellement et durablement à l'intérieur de la Fédération Nationale.

Pourquoi une rupture à terme ? Tout d'abord, la période précédente avait convaincu les animateurs de "l'Interdépartemental" et des CDJA "non alignés" qu'il n'y avait pas d'alternative syndicale de masse que d'agir en tendance organisée au sein du syndicalisme officiel. Aussi, le changement politique les prend quelque peu au dépourvu. Certains, en particulier dans la Loire, sont conscients, cependant, que la reconnaissance de la pluralité syndicale, si elle ne reste pas formelle, peut changer beaucoup de choses. La FNSEA et le CDJA ne seront plus les seuls à être entendus par le pouvoir, ni les seuls dans les départements à être représentés dans les multiples commissions préfectorales et les divers organismes agricoles semi-publics, ni enfin les seuls à bénéficier des subventions publiques allant au syndicalisme agricole. Cependant, ils craignent ce qu'ils appellent une "rupture à froid" avec la FNSEA, c'est-à-dire qui ne porterait pas sur des divergences précises en matière de politique agricole à appliquer. Ils pensent donc qu'au fur et à mesure que le nouveau

gouvernement appliquera la politique agricole promise, avec les prix différenciés et la maîtrise de la destination de la terre, des divergences sérieuses apparaîtront entre des responsables syndicaux à la base jugés assez favorables à une certaine justice sociale sinon à un certain égalitarisme, et une direction nationale qui est au contraire hostile, mais qui, estiment-ils, a toujours su entretenir la confusion sur ses vraies intentions en pratiquant un double langage. Au surplus, une partie de ceux qui soutiennent ce point de vue pensent que la pluralité syndicale ne pourra se réaliser, de façon tangible, que sur la base d'un éclatement de la structure fédérale de la FNSEA et non pas à partir de l'éclatement des syndicats locaux (1). Aussi cherchent-ils à réaliser rapidement ce que la division stratégique de la gauche paysanne à partir de 1974 à rendu tardif et difficile : mobiliser le maximum de militants, de FDSEA, de sections spécialisées et de CDJA sur un projet de politique agricole alternatif à celui de la FNSEA. Ensuite ils espèrent, devant l'accroissement des divergences avec la Fédération Nationale quant à l'application de la nouvelle politique agricole, faire "basculer" le plus grand nombre de structures en dehors d'elle.

Cependant pour le CNJA, une stratégie inverse, d'entrisme et de conquête de la structure, est caressée pendant quelques mois. Le mouvement des CDJA "non alignés" s'est sensiblement élargi depuis mars 1978. Une bonne vingtaine de départements se situent sur ces positions et un calcul optimiste se basant sur les résultats d'un débat sur les quantums au Congrès national de juin 1981, permet d'espérer la sympathie d'une dizaine, voire d'une quinzaine d'autres. De plus, au lendemain du 10 mai, les administratifs du CNJA affichent un bel opportunisme en direction du nouveau pouvoir !

La suite montra que tous ces calculs étaient bien optimistes...!

Parallèlement à cette restructuration de l'opposition interne à la FNSEA, l'ANPT, le MSTT et certains groupes départementaux autonomes comme le Syndicat Démocratique des Paysans de Savoie, se regroupent pour fonder en juin 1981, la Confédération Nationale des Syndicats Travailleurs Paysans. Cette CNSTP perçut immédiatement "l'Interpaysanne" comme une concurrente alors que celle-ci se présentait comme complémentaire.

4.1.2 - La réaction de la paysannerie contre le pouvoir de gauche

Le changement politique avait rompu la concertation jusqu'alors bien réglée entre la FNSEA et le pouvoir politique. Le Ministre de l'Agriculture avait même déclaré sans ambages au Congrès du CNJA en juin 1981 : "L'ère du syndicalisme, courroie de transmission des pouvoirs publics, est révolue. Le syndicalisme doit négocier et contester s'il le faut. L'Etat doit décider" (2). La FNSEA accusait le pouvoir politique de chercher à la déstabiliser, par exemple quand le Ministre avait reçu officiellement "l'Interpaysanne" qui se présentait pourtant comme tendance interne. D'ailleurs, le manque de clarté dans lequel fut reconnue cette pluralité syndicale, en particulier en matière de financement public et para-public du syndicalisme agricole, laissa le champ libre à toutes les rumeurs. La FNSEA ne s'était pas privée de les alimenter et de les véhiculer. Le Gouvernement était accusé tout à la fois de mépriser les agriculteurs en refusant de les écouter (c'est-à-dire la FNSEA) et de dépenser plus d'énergie et d'argent (occulte bien entendu) pour diviser les paysans que pour régler leurs problèmes (3).

La hargne à peine contenue de la direction de la FNSEA et de l'ensemble des dirigeants agricoles proches de l'opposition de droite trouva l'occasion de

s'épancher avec la Conférence Annuelle de décembre 1981 dont l'objet était de compenser la perte de revenu de l'agriculture au cours de l'année. La FNSEA avait porté dès le départ les enchères très hautes. En 1980, le Gouvernement BARRE avait accordé 4,6 milliards de Francs correspondant à peu près à la perte globale de revenu estimé par la Commission des Comptes de l'Agriculture. Une partie de cette somme consacrée à une aide directe aux agriculteurs, avait été distribuée très rapidement juste avant les élections présidentielles. Pour 1981, la FNSEA réclamait plus du double soit 10 milliards de Francs. Ce chiffre cumulait les pertes estimées de l'année en cours et de la précédente. Le Gouvernement fixa l'enveloppe à 5,5 milliards de Francs. La FNSEA dénonça vivement sa faiblesse, sa répartition et le fait qu'une partie de celle-ci provenait des excédents du Crédit Agricole c'est-à-dire de l'argent qu'elle considérait comme "propriété des paysans". Ce dernier argument eut peu de poids auprès des agriculteurs. Nombreux étaient ceux qui s'en gaussaient : "pour une fois que les excédents du Crédit Agricole reviennent dans la poche des paysans, il ne faut pas s'en priver" ! En fait, c'est surtout à propos de l'enveloppe consacrée à l'aide directe - le côté le plus "palpable" pour les agriculteurs - que le Gouvernement commit une erreur d'appréciation. Par rapport à l'année précédente, cette enveloppe fut légèrement inférieure et surtout ses modalités de répartition désavantagèrent les paysans moyens en productions animales (4).

Comme le déclara le MODEF, c'était là "une erreur économique et politique". Erreur économique car il s'agissait d'une couche d'agriculteurs relativement jeunes qui avaient été obligés d'investir et d'intensifier leur production pour pouvoir se maintenir. Ils étaient les premières victimes de la crise. En revanche les petits agriculteurs bénéficiaient d'une aide d'une importance sans précédent. Ce point positif n'était contesté par personne à la direction de la FDSEA. Cependant cette catégorie recevait en valeur absolue l'aide directe la plus importante alors que bien souvent il s'agissait d'agriculteurs âgés ou sans successeurs, n'investissant plus, en "roue libre" en quelque sorte, et qui n'avaient donc généralement pas les plus grandes difficultés. D'ailleurs la FNSEA n'avait pas entièrement tort quand elle disait que cette aide profitait à de faux agriculteurs et qu'il s'agissait d'une répartition démagogique. Erreur politique, car les cadres syndicaux aux différents échelons locaux, cantonaux et départementaux, se recrutent massivement dans cette couche de paysans moyens qui cherche assez difficilement à se moderniser. C'était davantage cette couche d'agriculteurs qui avait voté pour la gauche en mai et juin 1981 que celle des petits paysans traditionnels. Enfin le gouvernement paraissait accorder chichement son aide aux paysans alors qu'il était apparu à leurs yeux comme particulièrement prodigue pour les autres catégories sociales. Si la Conférence Annuelle de 1980 avait été "une victoire du syndicalisme agricole" selon l'appréciation de l'agence de presse de la FNSEA, diffusée par tous les journaux agricoles départementaux, cette fois-ci ce fut "la déception" (5). Immédiatement des manifestations dures éclatèrent, donnant lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre. Elles se produisirent là où les FDSEA étaient connues pour être les plus à droite et les plus alignées sur la direction de la FNSEA. Ainsi dans la région Rhône-Alpes, la FDSEA de l'Ain qui ne s'était jamais distinguée auparavant pour son activisme syndical, manifesta si violemment à Bourg-en-Bresse que cela déclencha une polémique jusque dans les colonnes de son journal. Ces manifestations dures furent en général relativement minoritaires quant au nombre de participants, mais le ton était donné...

La FNSEA sut jouer habilement des maladresses du pouvoir en suscitant chez les agriculteurs la réaction d'autodéfense d'un groupe social qui se sent agressé. Elle sut également exploiter l'impatience de nombreux agriculteurs à voir des mesures prises en leur faveur. La mobilisation fut croissante dans les départements et aboutit, à la veille des

négociations européennes sur les prix, à la démonstration alors sans précédent de la FNSEA le 23 mars 1982 : 100 000 agriculteurs dans les rues de Paris.

La FDSEA de la Loire fut passablement embarrassée par les résultats de la Conférence Annuelle de décembre 1981. Elle avait élaboré un mode de répartition, repris par "l'Interpaysanne", qui revenait à concentrer l'aide sur les petits et surtout moyens exploitants. Sa section laitière invita les producteurs de lait à donner leur avis. Quelques jeunes agriculteurs des Monts de Forez, installés depuis 6 ou 7 ans sur 25 ha environ et avec à peine une vingtaine de vaches laitières, montrèrent qu'ils toucheraient moins que l'année précédente. La FDSEA espérait que cette Conférence Annuelle permettrait de révéler très clairement quelles catégories d'exploitants "l'Interpaysanne" et la FNSEA soutenaient chacune. Désormais elle avait le sentiment que le Gouvernement s'était complètement fourvoyé et que, décidément, les socialistes avaient une vision uniquement statistique de l'agriculture, pour ne pas dire misérabiliste ! Certains responsables favorables à la FNSEA ne se privèrent pas de faire endosser à "l'Interpaysanne" la responsabilité de cette répartition. La FDSEA de la Loire ne pouvait cependant critiquer plus durement que l'année précédente ces résultats puisqu'un effort significatif avait été fait en direction des petits paysans nombreux dans la Loire et, globalement, le département recevrait avec cette nouvelle répartition une somme globale supérieure de 30 à 40 % à celle de l'année précédente.

Par la suite, la FDSEA durcit le ton à l'égard du pouvoir, autant pour se laver des accusations de léthargie syndicale que pour manifester son irritation devant la lenteur de l'avancement de ses revendications, notamment au niveau du foncier. En même temps, elle se démarque de plus en plus de la FNSEA qu'elle accuse, sous couvert de l'unité syndicale, de mobiliser les petits agriculteurs au profit des gros et de s'opposer aux réformes que le pouvoir entend engager dans l'agriculture : offices par produits, prix différenciés, offices fonciers, etc...(6). Début janvier 1982, le Ministre de l'Agriculture, de passage dans la Loire, est invité assez sèchement à s'expliquer devant l'Assemblée Générale de la FDSEA convoquée exceptionnellement pour la circonstance (7). Le 4 mars 1982, la FDSEA et le CDJA appellent à manifester devant la Préfecture à St Etienne. La participation est modeste. Il faut en rechercher les raisons dans sa mauvaise préparation, une lassitude après l'activisme des dernières années, et plus sûrement dans le désarroi qui commence à apparaître chez de nombreux agriculteurs et responsables locaux devant l'aggravation des clivages syndicaux. Plusieurs responsables, favorables à la FNSEA, décident d'ailleurs de bouder cette action. Au cours de ce premier trimestre 1982 le décalage entre la FDSEA et la Chambre d'Agriculture s'accroît. Cette dernière publie dans *Paysans de la Loire* quelques articles qui ont un certain relent de dorgérisme : "Ceux qui travaillent le plus (les agriculteurs) et ceux qui travaillent le moins (les enseignants)", "les Agrophobes", et un morceau d'anthologie : "François t'es le meilleur !" (8) (...pas celui de l'Elysée, mais celui de la FNSEA !). Claude CHAUT, au nom de la Chambre d'Agriculture, reprend sans le savoir, les mêmes arguments que Camille DE MEAUX, l'ancien syndic régional, avait opposés 22 ans plus tôt au courant moderniste : "la notion de petit ou gros est toute relative. Faute de préciser les caractéristiques qui définissent un seuil, chacun de nous peut trouver plus gros que lui, de tels slogans ne relèvent-ils pas de la démagogie et, en tout cas, ne risquent-ils pas d'avoir comme résultat de nous opposer les uns aux autres dans la même profession !" (9). Le 23 mars 1982, la FDSEA et le CDJA refusent d'aller à Paris à la fameuse manifestation de la FNSEA et appellent à participer à celle organisée à Clermont-Ferrand, le même jour, par le Comité de Guéret. Les Présidents des organisations agricoles, à l'initiative de la Chambre d'Agriculture, déplorent publiquement que le syndicalisme départemental n'ait pas "permis à quelques centaines de paysans de la Loire de vivre ces quelques heures d'intense émotion (de ce) rendez-vous historique" (10). En fait, un mois plus tôt, un nouveau pas avait

été franchi dans le clivage syndical au cours de l'Assemblée Générale de la FDSEA, le 18 février...

4.1.3 - La tentative pour que la FDSEA quitte la FNSEA

Au cours de l'hiver 1981-82, le débat sur la stratégie de "l'Interpaysanne" resurgit. D'ailleurs, il resta toujours à l'état latent. Au niveau national, les FDSEA exclues du Puy-de-Dôme, de la Loire-Atlantique, mais aussi le CDJA de la Haute-Garonne, le reposent avec force. Dans la Loire, dès le départ, Marcel LOUISON avait considéré cette stratégie d'opposition interne comme sans issue, au cours d'une réunion de la gauche paysanne. Paul DELOIRE et Paul SAVATIER avaient obtenu un délai d'un an avant de trancher. Pour eux, comme pour la grande majorité de cette gauche paysanne, la question est entendue depuis la reconnaissance de fait de la pluralité syndicale en juin 1981 ; la rupture est inévitable, mais toute la question est de savoir "quand et comment ?" A l'automne 1981 cependant, plusieurs militants, dont certains sont membres du Conseil de la FDSEA, menacent de la quitter, si la question de l'appartenance à la Fédération Nationale n'est pas tranchée rapidement. Peu importe que le choix se porte en faveur de la CNSTP ou d'une nouvelle structure, pourvu que ce ne soit plus la FNSEA ! En revanche, d'autres administrateurs souhaitent attendre les élections à la Chambre d'Agriculture avant d'engager le débat. Or ces élections ont été retardées afin de modifier le mode de scrutin et l'échéance semble lointaine : dans un an au moins.

En fait, il apparaît rapidement aux dirigeants de la FDSEA qu'il ne leur sera pas possible d'attendre longtemps pour lancer le débat syndical sur l'appartenance à la FNSEA. Le cours des choses n'a pas évolué dans le sens espéré.

L'application de la politique agricole promise par le Gouvernement se fait avec beaucoup de lenteurs et de tergiversations, à l'image des problèmes fonciers. Les quelques échéances où le nouveau pouvoir aurait pu marquer positivement ses nouvelles orientations en faveur des petits et moyens paysans furent gâchées comme la conférence annuelle. Les contradictions quant à l'application d'une nouvelle politique agricole, loin de s'élargir au profit de "l'Interpaysanne", se referment. La FNSEA peut proclamer qu'il n'y a pas d'autres politiques agricoles sérieuses et réalistes, que...la sienne. Elle mobilise massivement, au-delà même de ses troupes les plus fidèles. Jamais elle n'était apparue aussi combative syndicalement. La gauche paysanne semble bien embarrassée. Elle continue à élaborer ses dossiers et réclame comme une incantation l'application d'une nouvelle politique agricole. "L'Interpaysanne" ne réussit pas à rallier de nouvelles FDSEA. Celles qui partagent ses positions et qui seraient susceptibles de la rejoindre restent très méfiantes à l'encontre de sa stratégie. De même dans les départements, les militants proches de "l'Interpaysanne" préfèrent partir à la CNSTP plutôt que s'échiner encore à infléchir la position de leur FDSEA et espérer un bien hypothétique basculement de celle-ci. "L'Interpaysanne" n'est pas attractive, ni pour les militants, ni même pour les médias. Du côté du CNJA, le renversement du contexte politique au sein de la paysannerie raffermit ses liens de dépendance à l'égard de la direction de la FNSEA, rendant par là même, totalement illusoire toute tentative de conquête du pouvoir. Tous ceux qui avaient regretté que le mouvement "Paysan-Travailleur" se soit marginalisé en ayant choisi de quitter le "syndicalisme officiel" à partir des années 1973-74, et qui avaient espéré rattraper le retard en cherchant à développer une large opposition interne à la FNSEA,

susceptible de prendre son autonomie dès que les circonstances du débat syndical le permettraient, pouvaient constater la vanité de leurs calculs.

L'Assemblée Générale de la FDSEA, le 18 février 1982, révèle une radicalisation de chaque bord. Les uns contestent les orientations de l'équipe dirigeante, en particulier son engagement dans "l'Interpaysanne". Les autres la somment de choisir entre la FNSEA et une structure indépendante. Ces derniers font introduire dans la motion finale de l'Assemblée un amendement - que les dirigeants n'osaient pas proposer d'entrée - selon lequel la FDSEA de la Loire se démarque clairement "en suspendant son adhésion à la FNSEA (....) une Assemblée Générale extraordinaire sera convoquée ultérieurement après un débat à la base pour une décision définitive". La motion ainsi modifiée recueille 155 voix pour, 67 contre et 7 nuls (11). Le "basculement" de la structure départementale semble bien engagé. C'est oublier que guère plus de la moitié des membres convoqués sont présents à cette assemblée non élective...

Les fidèles de la FNSEA, dans les organisations agricoles départementales, prennent soudain conscience que les dirigeants de la Fédération Départementale viennent de franchir un pas décisif en direction d'une rupture. Trois semaines après cette assemblée générale, trois administrateurs de la FDSEA, Claude CHAUT, Marie BERLIER, Michel DUBESSY adressent par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture une lettre à tous les présidents de syndicats, les mettant en garde contre les dangers de la division syndicale dans le département, et leur demandant "de surseoir à l'encaissement des cotisations (syndicales de 1982) en attendant de connaître la décision qui devra être prise au cours d'une prochaine assemblée générale extraordinaire". C'est le signal d'une réaction contre les visées scissionnistes des dirigeants de la FDSEA qui s'amplifie au fil des semaines et des mois.

Cette contestation trouve appui auprès de la Chambre d'Agriculture, mais aussi de la FRSEA Rhône-Alpes. Son animateur régional est détaché presque à temps complet dans la Loire pour enrayer cette tentative de scission. De même, la FNSEA entre directement en scène vers la mi-mai, en adressant deux lettres à tous les présidents de syndicats agricoles. Dans la première, le Président François GUILLAUME explique qu'il ne faut pas "confondre combat politique et combat syndical" et que "l'unité a toujours permis les grandes conquêtes professionnelles". Dans la seconde, le Secrétaire Général Auguste GRIT entend rétablir la vérité face aux critiques systématiques formulées par la Fédération de la Loire : la FNSEA est une organisation "démocratique", "apolitique", "représentative", "indépendante", "revendicative" ; elle continue d'agir pour défendre le revenu, de se battre pour le maintien du plus grand nombre d'agriculteurs, et elle a fait "le choix d'une agriculture responsable et dynamique". Grâce au fichier informatique de l'EDE, la FNSEA envoie une lettre-pétition signée par 260 agriculteurs du département dont près d'un tiers sont présidents de syndicats, à tous les éleveurs pour les inviter à des réunions d'arrondissement où les dirigeants nationaux rectifieront "certaines informations erronées diffusées par certains responsables de la Loire". Ces derniers comprennent à cette occasion la force d'intervention de la FNSEA. Une autre lettre, adressée en juillet 1982 par le Président de la FRSEA Rhône-Alpes, futur Conseiller Régional RPR, à tous les présidents de syndicats locaux, parle "d'une compromission sans faille de la FDSEA avec le pouvoir et d'une collusion politique la plus évidente". Enfin, en novembre, un éphémère "Bulletin d'information des agriculteurs de la Loire" : "*Unité syndicale*" - un seul numéro paraît - imprimé là encore par les soins de la FNSEA, est distribué dans le département. Dans ce bulletin, les trois administrateurs de la FDSEA contestataires, rejoints par les deux

présidents des sections fruitières et légumières, déclarent refuser "un syndicalisme de penseurs et de rêveurs".

Le mouvement de contestation de la direction de la FDSEA, par le type d'arguments qu'il déclenche et par les forces qu'il mobilise à la marge, dépasse manifestement les trois administrateurs de la FDSEA et la plupart des dirigeants agricoles qui en sont à l'origine. En effet, ces derniers n'avaient jamais remis en cause véritablement les revendications de la FDSEA mais bien plus critiqué sa stratégie pour les faire aboutir. Or, ces revendications syndicales sont elles-mêmes contestées publiquement par certains. C'est du reste un vent assez démagogique de rejet de toute entrave à la liberté économique qui se lève...même si par ailleurs on exige que l'Etat assure les revenus ! Ainsi, des présidents de syndicats de la Plaine du Forez, en réponse à une enquête de la FDSEA, rejettent les offices par produits en proclamant, sans craindre de se contredire : "ce que nous voulons, ce sont des prix et la liberté" ! Témoin encore de cette fronde, ce titre : "laissez-nous travailler en paix" du rapport de la section des producteurs de légumes qui conteste une réforme des cotisations sociales et de la fiscalité qui serait basée sur une transparence des revenus (12). De même, plusieurs présidents de syndicats des Monts du Lyonnais considèrent que les quantum en production laitière sont inopportuns et qu'ils créeraient beaucoup d'injustice (13). Enfin à l'Assemblée de la FDSEA, le 18 février 1982, deux présidents d'Unions Cantonales de la Plaine Roannaise avaient réclamé une augmentation de la Surface Minimale d'Installation pour leur région, sachant que cela aurait permis d'augmenter la surface des cumuls, c'est-à-dire le plafond en dessous duquel l'agrandissement est libre.

Toutefois, c'est surtout l'argument politique qui est exploité contre les dirigeants de la FDSEA, et cela manifestement à l'initiative de la FNSEA. Dans chaque écrit (article, lettre, tract,...), dans chaque débat, il n'est question que de "l'agriculture sacrifiée à d'autres intérêts" ou d'un président "plus préoccupé par des débats idéologiques et politiques que par la défense de nos prix et de l'avenir de nos exploitations familiales" ; ou encore des "organisations politico-syndicales" à propos des nouveaux syndicats reconnus. En revanche, la FNSEA proclame haut et fort "situer son action exclusivement sur un terrain purement professionnel".

Un climat de plus en plus tendu s'instaure et le débat dévie dans tous les sens. Par son caractère fiévreux et emporté dans certaines zones du département, tels les Monts du Lyonnais, il rappelle le mouvement de protestation contre la prophylaxie de la tuberculose quelque 20 ans plus tôt. Le point culminant de la tension est atteint le 14 octobre 1982 quand 1500 à 2000 agriculteurs arborant le badge "unité syndicale" empêchent le déroulement de l'Assemblée Générale de la FDSEA qui doit trancher le débat : la direction de celle-ci avait décidé d'exclure du droit de vote les 30 % de syndicats qui avaient refusé de payer les cotisations en suivant les consignes (imprudentes) des trois administrateurs contestataires (14).

Les dirigeants de la FDSEA cherchent difficilement à répliquer à cette vague de contestation dont l'ampleur les surprend et les déconcerte, en replaçant le débat sur les questions de fond. Ils expliquent que cela fait plus de dix ans que la FDSEA défend les mêmes revendications - toujours refusées par la Fédération Nationale -, et que celles-ci ont été développées "avant même que le parti socialiste ne voit le jour et bien avant qu'il ne commence à avoir un programme agricole" (15). Si aujourd'hui ils posent la question de l'appartenance à la FNSEA, c'est parce que conformément à l'exigence de la démocratie son monopole a été aboli. Quant à la division syndicale, ils affirment que la pluralité ne doit pas empêcher l'unité

d'action entre les différents syndicats, dès lors qu'il y a accord sur les objectifs. Pendant 8 ans de 1974 à 1981, font-ils remarquer, jamais la FNSEA n'avait été aussi puissante et aussi peu contestée puisque tous les opposants avaient été écartés. Or tout cela n'a pas empêché le revenu agricole de baisser régulièrement. A de nombreuses reprises, ils publient des articles dans *Paysans de la Loire* où ils argumentent sur la concentration rapide des exploitations et de la production et, par voie de conséquence, sur la diminution accélérée du nombre d'agriculteurs (16). De même, ils expliquent, en s'appuyant sur une étude commandée par la C.E.E., qu'avec le soutien des marchés, "plus vous êtes riche, plus vous êtes (indirectement) subventionné" (17). Ils adressent aux présidents de syndicats "les positions respectives de la FDSEA de la Loire et celles de la FNSEA en matière de politique agricole" où ils exposent leurs grandes revendications : office par produits, maîtrise de la production, maîtrise du foncier, conférence annuelle. Ils publient dans le journal professionnel "quelques faits précis" (18) qu'ils reprochent à la FNSEA: ses approbations du volet foncier de la loi d'orientation de 1980 votée en première lecture, des plans de développement et de la taxe de coresponsabilité laitière ; sa contestation de la réforme du régime des successions (que la Fédération Départementale juge au contraire plus avantageuse que le régime précédent pour la majorité des petits et moyens agriculteurs-propriétaires) ; son opposition à l'impôt sur les grandes fortunes, etc...

Le débat permet de voir certaines forces qui se mobilisent en faveur de "l'unité syndicale". Tous ceux qui avaient eu quelques raisons d'en vouloir dans les années précédentes à la direction de la FDSEA pour des raisons politiques, des luttes foncières, l'accent mis en faveur des petits exploitants par opposition "aux gros", se réveillent. Ainsi dans la Plaine du Forez, les partis politiques de droite, rassemblés au sein du GIL (Groupe Initiative et Liberté) s'engagent dans le débat. A la première assemblée générale de ce groupement à Veauche, présidée par une ancienne candidate RPR et à laquelle participe le député UDF de la circonscription, nous apprenons que "la commission "agriculture" qu'anime Mr BARRIEUX a mené une large consultation sur les divers organismes agricoles du département et entrepris une action positive pour maintenir la Fédération de la Loire des syndicats d'exploitants agricoles au sein de la FNSEA. Les agriculteurs du GIL sont déjà mobilisés pour la prochaine assemblée extraordinaire de leur Fédération qui doit décider de son avenir" (19). De fait, le responsable agricole du GIL et deux conseillers généraux UDF, dont l'un est le suppléant du député de la circonscription, participent à la manifestation qui empêche la tenue de l'Assemblée Générale extraordinaire de la FDSEA en octobre 1982. De même, le futur Député du Front National, Guy LE JAOUEN, alors Président du syndicat agricole de Ste Foy St Sulpice, n'est pas le moins actif dans cette campagne (20). La Fédération Départementale de la Propriété Agricole vient également à la rescousse par ses communiqués : "non au collectivisme, oui à l'union et à la liberté" (21) proclame-t-elle au lendemain de son congrès national. Peu après, à la veille de l'Assemblée Générale avortée de la FDSEA, elle explique : "L'union fait la force et les tentatives de division du monde agricole sous l'oeil bienveillant des bureaux du Ministère de l'Agriculture sont la pire chose qui puisse arriver. Restons unis et discutons entre nous. Nos problèmes sont communs, que nous soyons propriétaires, bailleurs, propriétaires-exploitants ou fermiers..." (22). Mais surtout, l'âpreté du débat permet de révéler la nature de certaines couches ou catégories d'agriculteurs qui, à la marge, se mobilisent contre la gauche paysanne. Ainsi après les réunions d'arrondissements organisées par la FNSEA, le Président de la Fédération Départementale écrit : "...je crois que la meilleure démonstration c'est la FNSEA elle-même qui l'a faite (...). Outre que les faits que nous avançons n'ont pas été démentis, nous avons pu constater à ces assemblées, en particulier à Montbrison et à Roanne, la présence de gros exploitants libéraux, de cumulards notoires et même de marchands de bestiaux. A Roanne, on a même vu un ancien administrateur de la FDSEA (23) monter à la tribune pour se déclarer cumulard et fier de l'être. Je pose alors la question : pourquoi ces gens-là se sont-ils précipités

aux réunions de la FNSEA ? Pourquoi avaient-ils quitté pour la plupart la FDSEA de la Loire ces dernières années ?" (24). Les mêmes constatations sont faites à propos de la manifestation qui fait échouer l'Assemblée Générale extraordinaire de la FDSEA en octobre 1982.

4.2 - L'éclatement de la FDSEA

4.2.1 - La création de la FDSP

En avril 1982, 80 responsables agricoles de 22 départements lancent un appel en faveur de la création de la Fédération Nationale des Syndicats Paysans : FNSP. Celle-ci est officiellement constituée à Paris le 28 Avril. Un comité provisoire de 5 membres, dont Marcel LOUISE, en assure la direction. Ce choix de créer une nouvelle organisation, plutôt que rejoindre la CNSTP, était motivé par la volonté de rallier le maximum de structures adhérentes à la FNSEA et au CNJA, lesquelles pouvaient être réticentes à l'encontre de la CNSTP. Plus précisément, ce choix traduisait une méfiance toujours persistante à l'égard des "Paysans-Travailleurs" de l'ANPT, soupçonnés de quelque gauchisme pur et dur depuis la crise qui les avait secoués en 1976. Aussitôt, les FDSEA du Puy-de-Dôme et de Loire-Atlantique adhèrent à la FNSP. Elles sont rejointes rapidement par le CDJA de Haute-Garonne qui prend sa décision le 30 avril. "L'Interpaysanne" éclate donc et cesse d'exister. En pratique, c'était déjà chose faite depuis le Congrès de la FNSEA en février. Les dirigeants de la FDSEA de la Mayenne tentent de quitter la FNSEA mais à l'Assemblée Générale du 1er Juin, 60 % des délégués s'y opposent. Les responsables du CDJA de ce même département échouent également en juillet dans leur tentative de quitter le CNJA. Dès lors, les dirigeants des deux structures rejoignent la FNSP en entraînant derrière eux un millier d'exploitants.

Dans la Loire, le Conseil d'Administration de la FDSEA approuve à la majorité la création de ce nouveau syndicat national et lui accorde une large publicité dans le journal professionnel. Le 22 juin, au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire, le CDJA de la Loire quitte le CNJA pour adhérer à la FNSP, à l'issue d'un débat passionné mais de bonne tenue. La décision est acquise à bulletin secret, à une écrasante majorité : 90 %. Le collectif du CDJA entend par son geste conforter rapidement la nouvelle structure nationale et montrer la voie à suivre aux autres CDJA non alignés et à la direction de la FDSEA de la Loire qu'il trouve hésitante.

Après l'Assemblée Générale avortée d'octobre 1982, les dirigeants de la FDSEA comprennent qu'ils ne pourront pas entraîner leur structure hors de la FNSEA. Ils se préparent donc à la scission. Les élections à la Chambre d'Agriculture, fin janvier 1983, leur fournissent une première occasion de jauger leur représentativité. Ils se présentent sous l'étiquette : FDSEA - CDJA - FNSP, "Solidarité paysanne - développement solidaire du monde paysan". Les dirigeants de la Chambre d'Agriculture et des organisations professionnelles agricoles se font l'écho du rassemblement national : FNSEA - CNJA - CNMCCA, "Unité et forces paysannes - entente pour l'unité professionnelle". Les étiquettes et les professions de foi contradictoires, venant après un débat syndical particulièrement dur et largement étalé dans la presse, ne laissent guère subsister de confusion chez les agriculteurs. A ces deux listes s'ajoute celle de la FFA. Le MODEF, qui n'a pu établir une liste complète avec des agriculteurs répartis sur l'ensemble du département, sollicite par son Secrétaire national, une présence sur la liste "Solidarité paysanne". Mais cette démarche intervient trop tard, la liste est déjà déposée à la Préfecture, ce qui soulage la direction de la FDSEA d'un problème bien épineux...personne ne souhaitait se faire accoler une étiquette de communiste avec une telle alliance !

Les résultats donnent respectivement 12,3 % pour la liste FFA, 25,8 % pour la liste "Solidarité" et 61,9 % pour la liste "Entente". Robert DUCLOS peut triompher à juste titre en parlant du "verdict des paysans" qui "ont montré à une écrasante majorité qu'ils étaient partisans de l'unité" (26). Le décompte de la liste FDSEA-CDJA-FNSP ne constitue pas aux yeux des responsables une véritable surprise. Tout au plus espéraient-ils atteindre la barre des 30 %. Jean-Claude KER estime que "le mythe de l'unité paysanne a vécu" et que "le jeune mouvement syndical progressiste (...) a réalisé un résultat encourageant pour l'avenir" (27). Assez curieusement ce jeune mouvement fait un meilleur chiffre dans le collège des anciens exploitants : 33 %. Robert DUCLOS est réélu très largement Président de la Chambre par 34 voix sur 47.

L'Assemblée Générale devant trancher le débat syndical est convoquée pour le 3 mars 1983, un mois après les élections de la Chambre d'Agriculture. Les dirigeants de la FDSEA savent qu'ils ne pourront pas obtenir les 2/3 des voix nécessaires pour modifier les statuts et donc quitter la FNSEA avec la structure départementale (28). Tout au plus espèrent-ils partir en beauté, en atteignant la barre des 50% si les moins motivés des responsables syndicaux s'abstiennent de faire le déplacement ! L'Assemblée Générale se déroule sans débat. Les points de vue sont résumés dans les professions de foi de chaque tendance. Pour les "unitaires", depuis "quelques mois un climat de division syndicale s'était installé dans toute la France et en particulier dans notre département sur des bases de divergences idéologiques. La division a été refusée par une très large majorité lors des élections aux Chambres d'Agriculture". Pour les "pluralistes", la démarche "n'est pas de diviser le monde paysan, mais (de) donner la parole à ceux qui ne l'ont pas et qui en ont besoin pour poser les vrais problèmes que nous vivons. L'agriculture n'est pas uniforme, elle est multiple. Le syndicalisme unitaire n'est pas forcément la synthèse des points de vue, mais l'étouffement des minoritaires. Ceux qui ont brisé l'unité sont ceux qui refusent depuis plus de 10 ans de prendre en compte nos revendications". Sur les 526 mandats qui composent régulièrement l'Assemblée Générale, 466 sont présents, donnant 262 voix (56,7 %) pour le maintien dans la FNSEA, 200 voix (43,3 %) pour l'adhésion à la FNSP et 4 nuls (29).

Le lendemain de cette Assemblée, la Fédération Départementale des Syndicats Paysans (FDSP) est officiellement créée. A la réunion du Conseil d'Administration de la FDSEA, le 17 mars, 22 administrateurs sur 29 démissionnent et se réunissent aussitôt dans un autre lieu pour constituer le Conseil d'Administration provisoire de la FDSP, complété à 31 membres. En même temps, dans chaque syndicat local, des assemblées générales se prononcent pour la FNSEA ou pour la FNSP, et chaque tendance encaisse les cotisations de ses partisans. Deux syndicats locaux décident de rester indépendants : La Fouillouse et St Rambert. Dans cette dernière commune les statuts du syndicat, présidé par Joseph BLANC, sont modifiés de façon à laisser l'adhésion des syndiqués à l'union cantonale et à la fédération départementale de leur choix.

Les 7 administrateurs qui restent à la FDSEA sont les 3 signataires de l'appel, en mars 1982, à surseoir à l'encaissement des cotisations syndicales, auxquelles se sont joints les présidents des sections fruitières et maraîchères et deux administrateurs qui avaient jusque-là relativement suivi la majorité du conseil de la FDSEA. En fait, ces derniers redoutent la marginalisation en allant à la FDSP, d'autant qu'ils jouissent l'un et l'autre d'une forte position dans leurs cantons. Ces 7 administrateurs restants constituent un Bureau provisoire de la FDSEA avec pour Président Claude CHAUT.

Parallèlement, un nouveau CDJA pro-CNJA est reconstitué officiellement le 11 février 1983 (30). Depuis l'été précédent, le CNJA s'était employé, avec le concours de la Chambre d'Agriculture, de la FRSEA et des CDJA environnants favorables à la ligne nationale, à reconstituer des centres cantonaux. Dans le courant de l'année, ce nouveau CDJA demande et obtient une subvention exceptionnelle d'équipement de 50.000 F de la part du Conseil Général. Enfin, à la requête des CCJA reconstitués, du CNJA et des CDJA de l'Ain, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, le CDJA - FNSP doit abandonner son sigle "Centre départemental des jeunes agriculteurs" en février 1984 au profit du "vrai" CDJA affilié au CNJA. Du même coup, l'ancien CDJA perd le bénéfice des subventions du SUAD qui lui permettaient de financer sur fonds para-publics l'emploi de deux animateurs... et disparaît en tant que structure.

Chaque tendance renoue les liens ou rallie la structure nationale de son choix. La FDSP de la Loire devient l'un des piliers de la FNSP. Celle-ci tient d'ailleurs son 2ème Congrès National à Roanne en février 1984. A cette occasion Marcel LOUISEON cède sa place au Secrétariat National à Paul DELOIRE lequel, quelques mois plus tard, prend la succession d'Amand CHATELLIER (de la Loire-Atlantique), comme Secrétaire Général du dernier né des syndicats agricoles nationaux.

Du côté de la nouvelle FDSEA, pas moins de 14 délégués participent en avril 1983 au Congrès de la FNSEA. Record historique ! De même en janvier de l'année suivante, au congrès départemental, 1200 adhérents viennent écouter pour la première fois depuis 12 ans le Président National, François GUILLAUME...un F. GUILLAUME en grande forme qui explique que la FNSEA a "fait la démonstration de (son) pluralisme interne", que "l'on est plus intelligent à sept cent milles qu'à une dizaine", que "pas un Français, digne de bonne foi, n'a pu trouver les éléments démontrant que nous faisons de la politique, car nous ne faisons pas de politique", ou encore que "ces commissions cantonales de structures seront le tribunal du peuple où l'on mettra les paysans en accusation", etc... (31). Enfin le tout nouveau CDJA participe le 17 mars 1983 à la reconstitution du CRJA Rhône-Alpes, en sommeil depuis près de 10 ans (32).

L'Assemblée Générale de la FDSEA du 3 mars 1983 met un terme définitif à une valse-hésitation de huit ans à l'égard de la gauche paysanne. En 1975, cette Assemblée Générale écarte nettement les "Paysans-Travailleurs" de la direction de la FDSEA. En 1978, au contraire, elle leur confie la direction de la Fédération Départementale. Entre temps, ils se sont rapprochés avec les "progressistes unitaires". Les "Paysans-Travailleurs" bénéficient en outre d'un concours de circonstances heureux mais néanmoins significatif d'un manque de conviction et de motivation de la part de l'électorat de l'Assemblée qui leur est hostile. En 1981, la gauche paysanne est confirmée à la tête de la FDSEA sans opposition significative. Au-delà de l'alliance avec les "progressistes unitaires" et du concours de circonstances, ces votes témoignent d'un renforcement militant de cette gauche dans le syndicalisme agricole. On peut faire à son propos les mêmes observations que pour l'accession et le maintien du courant moderniste à la tête de la FDSEA dans les années soixante, alors qu'une large partie des agriculteurs s'inquiétait de la profondeur de cette modernisation et même, s'y opposait violemment. La plupart des agriculteurs ne sont pas dupes des convictions politiques des militants "Paysans-Travailleurs" qu'ils désignent, dans le cadre du mode d'élection à trois degrés, aux échelons supérieurs. Mais là aussi, il est assez logique qu'ils désignent, de gré ou par défaut, ceux qui en manifestent la plus forte volonté, qui sont les plus en prise avec les mutations techniques et économiques en cours, qui s'intéressent de près à tous ces problèmes d'actualité de politique agricole ; des problèmes souvent compliqués : pensons

aux fameux montants compensatoires monétaires (MCM) qui ont tant agité le syndicalisme agricole ! Bref, les agriculteurs peuvent faire relativement confiance à ces militants "dynamiques" pour traiter avec compétence les dossiers et pour faire monter la pression syndicale afin "d'arracher le plus possible au gouvernement". Il s'agit de leur part d'une attitude beaucoup plus subtile qu'on ne le croit, en ce sens qu'ils cherchent ainsi à équilibrer les pouvoirs. S'ils font, dans leur grande majorité, confiance à la droite pour diriger les affaires du pays, ils acceptent néanmoins de désigner des dirigeants syndicaux de gauche (pour autant qu'ils ne soient pas trop partisans), afin de servir "de poil à gratter" des politiques.

Des oppositions à cette gauche peuvent s'organiser mais elles ne viennent pas de la paysannerie traditionaliste. Cette dernière, si elle s'oppose à une gauche moderniste à la suite de problèmes concrets, ne se manifeste guère à l'intérieur de l'organisation syndicale. Cette paysannerie traditionaliste, bien que nombreuse et généralement adhérente à la FDSEA pour bénéficier de ses services, ne dispose pas de forces suffisamment dynamiques pour se lancer dans un combat de longue haleine afin de conquérir l'appareil syndical. Elle exprime plus sûrement son opposition en présentant, le cas échéant, des listes de candidats aux élections à la Chambre d'Agriculture. En fait, l'opposition la plus sérieuse susceptible de se développer contre cette gauche paysanne à l'intérieur de l'appareil syndical ne peut provenir que des mêmes couches sociales dont elle est issue : c'est-à-dire des modernistes. La manifestation d'une telle opposition dépend d'une part des rapports de force entre modernistes se situant idéologiquement à droite et ceux se situant à gauche. D'autre part, elle dépend des attitudes syndicales concrètes des uns et des autres et, partant de là, du degré de tolérance ou de rejet qu'elles peuvent engendrer. Dans la Loire, une gauche paysanne importante et dynamique s'est dégagée d'un courant moderniste déjà relativement progressiste au départ. Ensuite, elle a su, tout compte fait, garder une forte unité interne et éviter des prises de positions trop radicales, trop "gauchistes", ce qui lui a permis de réduire les oppositions et de conquérir la FDSEA.

En revanche, après la reconnaissance de la pluralité syndicale, l'Assemblée Générale refuse en 1983 de suivre cette gauche dans sa volonté de faire scission avec la FNSEA. Malgré un renforcement constant depuis dix ans elle reste encore minoritaire dans l'appareil syndical (29,6 % en 1975, 43,3 % en 1983). Elle est mise en minorité plus nettement encore par le suffrage universel des agriculteurs lors des élections à la Chambre d'Agriculture à la même période. A l'évidence, la masse des agriculteurs et une majorité des présidents de syndicats ont considéré ses motivations comme relativement, sinon totalement, extérieures à leurs préoccupations concrètes d'exploitants. Quand cette gauche parle de solidarité en faveur des agriculteurs placés au bas de l'échelle et dénonce la politique libérale de la FNSEA profitant aux "gros", le message reste abstrait même si sa sincérité ne saurait être contestée. Les "Paysans-Travailleurs" sont souvent parmi les plus gros exploitants de leurs communes et si les écarts entre les régions françaises sont considérables, les agriculteurs des unes et des autres n'entrent pas directement en concurrence. La masse des agriculteurs a du mal à comprendre la nature exacte des divergences avec la FNSEA qui lui sont présentées. En fait, la seule implication concrète de ces divergences fut la taxe de coresponsabilité laitière. Cependant, l'incidence de celle-ci fut, comparativement aux problèmes posés dans les années soixante par la prophylaxie de la tuberculose, relativement minime, d'autant que la zone de montagne en était exonérée. Aussi, qu'un mouvement de réaction se lève au sein des modernistes, affirmant que la scission envisagée est politique et va affaiblir le syndicalisme, il n'aura guère de peine à être entendu dans ce département où une large majorité des agriculteurs vote à droite.

4.2.2 - Les vicissitudes de la pluralité syndicale

Comme on peut le pressentir, ce n'est pas de gaîté de coeur que les "unitaires" acceptèrent la pluralité syndicale et le partage du pouvoir. Une fois constituée, la FDSP dut lutter âprement pour se faire admettre. Elle subit une obstruction totale de la part de la Chambre d'Agriculture et de la FDSEA.

Déjà, après les élections à la Chambre d'Agriculture, les membres de la Liste FDSEA-FNSP sont exclus pratiquement de toutes les responsabilités et de toutes les représentations au sein de l'assemblée consulaire. Tout au plus tolère-t-on qu'ils soient représentés aux deux services techniques : le SUAD et l'EDE. Au Bureau de la Chambre, le représentant des propriétaires fonciers est même élu contre celui de la liste FNSP : 29 voix contre 24...un rapport de voix qui indique que cette volonté d'exclusion, par les alliances qu'elle entraîne, notamment avec la FFA, n'est pas du goût de tous les "unitaires" ! Une fois constituée, la première démarche concrète de la FNSP est de demander à la Chambre d'Agriculture de l'héberger dans ses locaux, tout comme la FDSEA, le CDJA et la plupart des organismes agricoles. Bien que les loyers y soient relativement chers, elle entend ainsi se faire reconnaître de fait par les autres organisations et apporter la preuve qu'une coexistence de deux syndicats est possible comme, par exemple, dans les Bourses du Travail. Elle essuie un refus catégorique, de même pour sa demande d'entrer comme sociétaire à *Paysans de la Loire* afin de s'y exprimer (33). La position de la Chambre, telle qu'elle a pu être formulée par l'un de ses membres, est très claire : "Vous avez voulu casser l'unité syndicale, ne comptez pas sur nous pour vous aider à vous faire des entrées. La Chambre d'Agriculture considère que le pluralisme syndical est une mauvaise chose. Elle le subit, aussi ce n'est que contrainte et forcée par les pouvoirs publics qu'elle le tolérera".

C'est cependant dans un domaine plus terre à terre que l'intransigeance des "unitaires" se manifeste le plus spectaculairement. On se rendit compte alors que le temps des syndicats-boutiques n'était pas totalement achevé. Des syndicats locaux possédaient encore un peu de matériel et effectuaient quelques commandes groupées pour leurs adhérents. Or, dans plusieurs communes, ceux qui rejoignent la FDSP se voient brutalement privés de ces services ou bien doivent les payer plus cher. Le syndicat local de Panissières se distingue à ce sujet par l'écho qu'il donne dans les quotidiens à son initiative de faire payer à prix double les non adhérents avec obligation de prendre une carte de membre honoraire ! (34). Le CDJA - FNSP qualifie ces attitudes non pas d'une "volonté unitaire", mais d'une "volonté de monopole" (35). A l'inverse, dans les quelques communes où elle est majoritaire, la FDSP constitue des commissions mixtes avec le syndicat affilié à la FDSEA pour gérer ce matériel. Dans certaines communes, comme Bussy-Albieux, les 2 syndicats conviennent de se retrouver une fois par an en intersyndicale. Certes, il est évident que la FDSP avait plus à gagner qu'à perdre en faisant preuve d'ouverture vu sa position minoritaire. Néanmoins, ces problèmes révèlent les difficultés pour rendre le pluralisme syndical effectif. Ainsi tel jeune agriculteur nouvellement installé dans la Loire préfère rester au syndicat agricole FDSEA pour bénéficier du matériel agricole, bien que ses sympathies le portent davantage vers la FDSP. Ce cas rencontré dans le canton de Néronde, pour marginal qu'il soit, n'en reste pas moins éclairant là aussi. De même, la FDSP se croit obligée d'entreprendre une démarche auprès du Crédit Agricole pour s'assurer "qu'il n'y ait aucune discrimination dans l'octroi des prêts bonifiés suivant l'appartenance syndicale", afin de tranquilliser ses adhérents.

Plus tard, la FDSP trouve quelques ouvertures du côté de la CBA. A vrai dire il s'agit, de la part de la coopérative, d'une attitude non dépourvue de réalisme, car sa santé financière est encore fragile après de sérieuses difficultés antérieures. En dépit de toutes les critiques qu'ils peuvent formuler (ou qu'ils ont pu formuler) contre les coopératives, les adhérents de la FDSP sont des coopérateurs convaincus. D'ailleurs, ils représentent à la CBA un poids économique qui n'est pas négligeable et ils avaient entrepris, à toutes fins utiles, de créer un GIE ou une association pour s'approvisionner directement au plus bas prix par des achats groupés.

Quant à la nouvelle FDSEA, elle introduit en février 1984 un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon pour annuler l'arrêté préfectoral fixant la composition de la Commission Mixte Départementale (l'instance de cogestion de la politique de modernisation des structures agricoles dans les départements). Le motif invoqué est la non représentativité de la FDSP qui dispose d'un siège. Trois ans et demi plus tard, en novembre 1987, sa requête est rejetée et le syndicat paysan se trouve confirmé comme organisation représentative. Entre temps, les dirigeants de la FDSEA refusent de siéger dans cette Commission sous prétexte que la FDSP y participe mais, devant la fermeté de l'Administration, ils se ravisent. En fait, jusqu'au début des années quatre-vingt-dix se manifeste la même volonté d'isoler la FDSP en tentant de l'écarter des diverses réunions intra-professionnelles, par exemple de préparation d'une OGAF, de relance des aménagements fonciers dans le département, de réflexion des Chambres d'Agriculture sur la réforme de la PAC, ou encore en essayant de réserver à ses seuls adhérents le bénéfice d'une indemnisation de transports de paille suite à une sécheresse et cela, grâce à des fonds publics régionaux transitant par ... la FDSEA via la Chambre Régionale d'Agriculture ! On peut être étonné d'une telle intransigeance qui, dix ans après la scission, ne s'atténue guère. L'exemple et les consignes venaient en réalité de haut. Sitôt nommé Ministre de l'Agriculture en mars 1986, François GUILLAUME fait supprimer sans préavis et sans justification les subventions de "promotion collective" et de développement aux syndicats reconnus en 1981 par Edith CRESSON. Mais il y a plus : non satisfait d'imposer un monopole syndical en octroyant toutes les subventions au CNJA et à la FNSEA, il impose également un monopole idéologique en matière de formation, au profit presque exclusif de l'IFOCAP. L'AFIP fait donc partie des proscrits et son exclusion s'est faite sans aucune évaluation de son travail qui, pourtant, était largement reconnu des milieux professionnels. Enfin, François GUILLAUME chercha à achever sa restauration du monopole syndical en revenant sur le régime électoral des Chambres d'Agriculture adopté en 1982. Le scrutin proportionnel départemental de liste au plus fort reste, est supprimé par décret le 30 décembre 1987 au profit de l'ancien scrutin majoritaire de liste par arrondissement. Concrètement, cette réforme revient à rendre quasiment impossible pour 30 à 40 % de l'électorat paysan à être représenté au sein des Chambres départementales et régionales. L'argument invoqué par le Ministre et fréquemment repris en diverses occasions par les dirigeants du "syndicalisme unitaire", est la nécessité de dégager des majorités cohérentes et nettes pour gérer les chambres (37). On pourra cependant considérer que les compétences d'une Chambre d'Agriculture ne requièrent peut-être pas la même nécessité d'un pouvoir fort que lorsqu'il s'agit, sur le plan politique, de gérer les affaires du pays !

Cependant, les résultats des élections présidentielles et législatives de mai et juin 1988 vont mettre un terme à cette restauration...

Ce sectarisme a eu au moins un effet positif pour la gauche paysanne : celui de la réunifier ! En avril 1987, la CNSTP et la FNSP se regroupent dans une "Confédération Paysanne".

Ces différentes péripéties démontrent un fait essentiel : si l'unité syndicale dans l'agriculture fut d'abord le résultat d'une volonté politique longtemps confirmée au plus haut niveau de l'Etat, il en sera de même pour la pluralité syndicale.

4.2.3 - Les forces en présence

- *Géographie des implantations*

Dans la mesure où les responsables de la FDSEA durent prendre l'initiative de quitter la structure, ce n'est que dans un nombre limité de communes qu'ils entraînent derrière eux la masse des agriculteurs. Les cantons où ils eurent la plus forte influence sont Bourg Argental où 50 à 60 % des exploitants allèrent à la FDSP, St Genest Malifaux et Boën avec 30 à 40 %. En revanche dans les cantons de Belmont, St Jean Soleymieux, et Montbrison (plaine et montagne) les pertes de la FDSEA furent inférieures à 5 %. L'explication de ces variations locales est au premier abord très difficile. De façon générale la structure des exploitations ne peut pas être retenue comme facteur de clivage au niveau des choix syndicaux. Si la taille des exploitations dans le secteur de Montbrison-Plaine est supérieure à la moyenne départementale, celle-ci n'est guère différente dans la partie plaine des cantons de Boën et St Germain Laval où la FDSP est relativement présente. De même les systèmes de production, combinant lait ou viande bovine et céréales, y sont relativement semblables. Inversement, si Bourg Argental est un canton de petites exploitations laitières de montagne, souvent assez traditionnelles, il en va de même à St Jean Soleymieux et Montbrison-Montagne.

Néanmoins, ces variations locales dans l'implantation des deux tendances syndicales ne sont pas le résultat de simples contingences, au-delà de l'influence locale de telle ou telle personnalité. En fait, la capacité de la gauche paysanne à entraîner derrière elle un nombre plus ou moins important d'agriculteurs, dépend moins de la différenciation existant localement au niveau de l'ensemble des exploitants, que de la différenciation qui a pu se produire au sein des groupes locaux des "modernistes". Reste à préciser la nature de cette différenciation.

Nous avons vu que le mouvement "Paysan-Travailleur" s'est développé essentiellement sur la base de l'analyse du statut des producteurs de lait et cela, dans le cadre des actions concertées d'intensification fourragère et laitières conduites entre 1968 et 1974. Cependant le mouvement n'est pas présent de façon égale dans toutes les régions laitières et inversement il n'est pas absent d'autres secteurs productifs, moins intégrés, comme la viande bovine et l'arboriculture. Les mutations idéologiques qui s'opèrent au sein de la paysannerie trouvent également leur origine dans l'analyse des problèmes fonciers et, par ailleurs, les rapports économiques qui prévalent dans la filière laitière peuvent apparaître comme précurseurs de ce qui se passera dans les autres filières. Par ailleurs, ceux qui ont été les premiers à moderniser leur exploitation dans les années soixante, qui l'on fait avec intelligence ou en étant favorisés par les circonstances, se retrouvent 10 ou 15 ans plus tard dans des situations économiques relativement favorables : équipements lourds en bâtiments largement amortis grâce à l'inflation. La "réussite" de leur modernisation peut représenter à leurs yeux la justification de leur engagement syndical dans le courant moderniste et de la politique agricole et de développement conduite par la FNSEA en co-gestion avec le pouvoir politique. De surcroît, s'ils se sont agrandis de façon conséquente, sans éprouver beaucoup de scrupules à

l'égard des voisins, ils ne peuvent guère être séduits par des positions syndicales de partage du foncier et de solidarité. Il en est de même, à plus forte raison, s'ils possèdent un patrimoine foncier important. Cependant, cette différenciation socio-économique ne joue qu'à la marge au sein des groupes locaux, d'autant que la Loire n'a pas été spécialement en tête des départements à se moderniser. En fait, nous avons estimé plus haut que le courant moderniste était, à la fin des années soixante, relativement mûr pour s'ouvrir à la nouvelle gauche en émergence dans le pays. Or cette ouverture a été favorisée ou entravée selon la nature des influences politiques et idéologiques qui se sont exercées : progressistes d'un côté avec la CFDT, le PSU, certains aumôniers et certains organismes d'études ou de formation ; "anti-marxistes" de l'autre, que la direction de la FNSEA s'appliqua à structurer en prenant appui notamment sur les liens tissés dans l'Action Catholique. Nous avons vu à ce propos le rôle idéologique de l'IFOCAP national, de la revue *Paysans* et des GRAP. Cela a joué sur un plan national mais aussi local. Ainsi par exemple, dans la Loire, la direction de la Chambre d'Agriculture se fit-elle le relais de cette contre-offensive idéologique en s'appuyant sur les réseaux d'amitié constitués dans la JAC.

Le cas de Bourg Argental est exemplaire. Si une majorité d'agriculteurs de ce canton a adhéré à la FDSP ce n'est pas parce que les exploitations y seraient peu différenciées économiquement. Cette différenciation n'est pas, de façon relative, moins forte ici que dans les autres régions du département. Si la majorité des agriculteurs est allée à la FDSP c'est avant tout parce que le groupe des "modernistes" était relativement homogène, tant au niveau des âges, du développement de leurs exploitations que de leur formation. A partir des années soixante, le mouvement moderniste des jeunes agriculteurs n'eut que des effectifs limités. Le nombre d'installations entre 1955-1960 et 1973 fut très réduit. Dans ce canton de montagne, au relief très accusé et de petites exploitations laitières, les jeunes préféraient partir travailler sur la région stéphanoise toute proche. Cependant quelques agriculteurs (4 sur l'ensemble du canton), installés après la guerre avaient construit au milieu des années soixante des poulaillers en intégration avec Chantegrain et l'on sait ce qu'il en est advenu vers 1970. Or, entre 1973 et 1978, un nombre important de jeunes (une quarantaine), nés après la guerre, se sont installés sur le canton. A ce facteur démographique s'est ajouté un ensemble d'éléments nouveaux qui a encouragé les installations et créé une dynamique locale de développement. D'une part, la mise en place d'une politique de la montagne en 1973, par les appuis financiers qu'elle comportait pour les exploitants (DJA et ISM), a eu un impact psychologique certain auprès des jeunes. D'autre part, l'année précédente, à l'instigation du SUAD, un technicien s'était installé à Bourg Argental, un comité de développement avait été créé avec le canton voisin de St Genest Malifaux et des équipes locales s'étaient constituées. Les premiers jeunes qui se sont installés dans ce contexte ont joué un rôle d'entraînement pour les autres. Ces jeunes ont suivi les stages obligatoires pour l'installation, à Bourg Argental, animés par le CDJA. Ils ont lancé avec le technicien l'intensification fourragère et laitière en constituant des CUMA (en particulier pour l'ensilage) ou encore un GIE d'approvisionnement en tourteaux. Sur le plan syndical, ils ont relancé le CCJA jusqu'alors assez inexistant et participé activement au CDJA qui recentrait alors ses activités syndicales et gommait ses vellétés gauchistes. Parallèlement, les éleveurs qui avaient fait faillite avec les poules pondeuses se sont reconvertis en 1972-1973 vers les poulets de chair avec un nouvel intégrateur. Les résultats économiques étant cette fois satisfaisants, des jeunes se sont lancés dans cet élevage en complément des vaches laitières. Aujourd'hui on trouve dans ce canton la plus forte concentration d'ateliers hors-sol du département : une douzaine sur les deux communes de St Sauveur et de La Versanne. Ce processus de développement est assez semblable à ce qui s'était passé dans les Monts du Forez et de la Madeleine avec le GIRAF, mais avec une décennie de retard et une nouvelle génération. Rapidement ces jeunes se sont vu confier la direction des syndicats locaux, sans l'avoir vraiment recherchée. Aussi quand la direction de la FDSEA décida de quitter la FNSEA, ces jeunes

occupaient une position presque hégémonique dans les structures agricoles communales et cantonales. Le trou de génération entre ces jeunes et leurs parents fait qu'ils ont été beaucoup moins contrés qu'ailleurs dans leur volonté de quitter la FNSEA. La majorité des petits exploitants a suivi, dans un premier temps, ces jeunes modernistes à la FDSP, même si la plupart d'entre eux votent à droite et sont loin de partager toutes les critiques à l'encontre de la FNSEA... (38)

Ce comportement "suiviste" des petits exploitants traditionnels s'explique par le besoin d'être, localement, renseignés et aidés par des collègues plus informés et plus "évolués", que ce soit pour les différents "papiers" qu'ils doivent remplir dans leur vie professionnelle, des petits conseils techniques, ou de façon générale pour divers problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Mais surtout s'il en est ainsi, c'est parce que leurs relations avec les modernistes ne se posent pas, pour la majorité d'entre eux, en terme de concurrence. Ils commencent à être âgés et n'ont pas de successeurs. S'agrandir et accroître le cheptel les contraindrait souvent à des investissements coûteux (agrandissement ou aménagement des bâtiments) qui n'amélioreraient nullement leur revenu consommable. Tout au plus peuvent-ils espérer réaliser leur patrimoine foncier, ou bien le maintenir et en tirer quelque profit en le louant, une fois la retraite obtenue. Ils ne jouent plus aucun rôle moteur dans le mouvement professionnel agricole et si leur situation de petits exploitants n'est aucunement comparable à celle des aisés de la société rurale, elle ne les amène pas forcément au mouvement paysan progressiste qui entend parler en leur nom, ni en opposition à une FNSEA dont les positions en matière de foncier ne sont guère révolutionnaires.

Ainsi donc, de l'effet des divers facteurs qui ont contribué à différencier localement les agriculteurs modernistes - en particulier les réseaux d'influences idéologiques et politiques -, a résulté une nouvelle carte syndicale qui n'a plus rien à voir avec celle d'avant-guerre ou avec celle des conflits syndicaux à la Libération, à une toute petite exception près ! Dans le canton de Noirétable, les descendants des syndicats de gauche de la Libération rejoignent la FDSP. En revanche dans le canton de La Pacaudière, de tradition communiste, des adhérents ou sympathisants du MODEF "ne voyant pas très bien la différence qu'il y avait entre la FNSEA et la FDSP" considèrent qu'il n'y a aucun intérêt à quitter la FDSEA (39). Pourtant, au lendemain de l'assemblée générale avortée, le MODEF avait fait paraître un communiqué dans la presse locale où il se félicitait de l'attitude critique des dirigeants de la FDSEA à l'encontre de la Fédération Nationale. Il est probable qu'il s'agissait là d'un communiqué de circonstance établi dans la perspective des élections à la Chambre d'Agriculture.

- Effectifs et couches sociales

Au total 700 exploitations, environ, adhèrent en 1983 à la FDSP. Au niveau français, il s'agit de l'un des meilleurs chiffres départementaux pour les syndicats agricoles progressistes, mises à part les deux FDSEA exclues de la FNSEA. Si en 1975 guère plus d'une centaine d'exploitations auraient pu quitter la FDSEA pour constituer un syndicat "Paysan - Travailleur", cette fois-ci c'est un nombre plus conséquent qui fonde la FDSP. Cela est dû au travail militant poursuivi depuis cette date au sein du CDJA et de la FDSEA et à l'accentuation des divergences avec la FNSEA. La FDSP regroupe une population "militante" dont l'influence est donc plus importante que ne l'indique le nombre seul des adhérents. D'ailleurs, elle se retrouve majoritaire au sein du mouvement CUMA et des comités de développement sans en avoir recherché le contrôle. Simplement, après s'être fait traités de

"gauchistes" en 1975, les "Paysans-Travailleurs mirent un point d'honneur, par défi, à assumer la responsabilité de ces organismes pour les animer et les gérer le mieux possible ! Cependant, avec 700 exploitations adhérentes soit environ 1500 personnes, les dirigeants FDSP ne retrouvent pas les quelque 3000 voix qui s'étaient portées sur leur liste aux élections de la Chambre d'Agriculture. Nous avons déjà vu pourquoi le vote à ces élections pouvait être différent de l'adhésion syndicale. Rappelons le nombre de 500 adhérents - probablement exagéré du reste - du Syndicat autonome des "libertés paysannes" en 1964 alors que les voix qu'il recueillait à ces élections étaient beaucoup plus nombreuses.

La FDSEA, de son côté, revendique, en 1983, 8100 cotisants, mais ce chiffre inclut dans une proportion se situant entre 10 et 15 %, les retraités qui cotisent pour conserver le bénéfice du journal *Paysans de la Loire*. En 1988, ce nombre global se situe autour de 6700-6800 adhérents.

Comme nous l'avons suggéré, les deux fédérations regroupent à peu près les mêmes couches sociales de paysans, que ce soit au niveau des adhérents ou de celui des dirigeants. En réalité, c'est aux marges qu'elles divergent. La FDSP est bien plus homogène dans l'ensemble que la FDSEA, aux niveaux social, politique et idéologique. Tous les responsables départementaux et locaux se sont déterminés volontairement après une longue période d'élaboration et d'affirmation de leurs revendications en opposition à la FNSEA. En revanche, nous avons vu les forces qui, à la marge, se mobilisaient en faveur de l'unité syndicale : quelques gros exploitants libéraux des plaines et des "cumulards notoires". Phénomène significatif : si la FDSEA perd 1200 exploitations en 1983 du fait de la désyndicalisation et des départs à la FDSP ou à la retraite, elle enregistre en retour l'adhésion de 360 nouvelles, un nombre qui dépasse de très loin le chiffre annuel des installations. Les élections à la Chambre d'Agriculture, en janvier 1983, avaient permis de constater l'effondrement de la FFA : 12,3% des voix dans le collège "exploitants" pour l'ensemble du département. Une part importante de la sensibilité dorgériste, qui s'exprimait auparavant en faveur de ce syndicat, a rallié cette fois-ci une FNSEA qui, par ses refus des offices fonciers, des offices par produit, de l'impôt sur la fortune, ... et sa vigoureuse opposition au pouvoir de gauche, apparaît comme le champion de "la défense des libertés paysannes" et de la lutte contre l'étatisme. D'ailleurs, des agriculteurs qui étaient allés à la FFA dans le passé, rejoignent la FDSEA, tel cet exploitant du canton de St Bonnet le Château, candidat FFA aux élections de la Chambre d'Agriculture en 1979. Si la FDSEA regroupe des responsables aux positions sur le foncier proches de celles de la FDSP, elle en regroupe aussi qui refusent les entraves instaurées à la liberté d'agrandissement. De même elle abrite des exploitants attachés presque religieusement à la coopération au point de ne supporter aucune remise en cause, et d'autres qui lui sont foncièrement hostiles. On pourrait également faire les mêmes observations en matière d'organisation des marchés entre les interventionnistes et les libéraux. L'opposition de la FNSEA au pouvoir de gauche, l'âpreté du débat syndical et l'éclatement qui s'en est suivi ont pour effet de renforcer le poids relatif des tendances libérales et conservatrices. Cependant, les représentants les plus ultras de ces dernières sont écartés de la direction de la FDSEA lors de l'Assemblée Générale de juillet 1983 qui achève sa réorganisation. Cela amène certains présidents d'Unions Cantonales du Roannais à se plaindre que "ceux qui avaient joué un rôle actif pour maintenir la FDSEA au sein de la FNSEA étaient écartés des responsabilités alors qu'on y voyait une personne qui était restée liée jusqu'à la fin avec l'ancienne direction de la FDSEA". Celle-ci décroche d'ailleurs d'une quarantaine de voix lors du vote du Conseil d'Administration. De même, le Président des fermiers et métayers se voit reprocher de n'avoir pas su tenir sa section puisque la plupart des membres de son conseil d'administration étaient partis à la FDSP.

En revanche, dans le nouveau CDJA, une tendance assez libérale en prend la direction, comme le confirme l'analyse des positions syndicales. D'un point de vue socio-économique, la différenciation par rapport à l'ancienne équipe est assez sensible, bien que cela ne porte que sur un nombre limité de personnes et qu'elle reste relative. Il est néanmoins significatif que le seul CCJA à refuser de quitter le CNJA est celui de Montbrison Plaine animé par un jeune exploitant une ferme de 70 ha. Pour le département, c'est une surface importante, mais ce n'est ni le Valois ni le Soissonnais ! Cependant, l'achèvement de la reconstitution des CCJA semble avoir recentré quelque peu la composition socio-économique des adhérents et des dirigeants du CDJA. En fait, une relative hétérogénéité le caractérise. Par ailleurs, le nouveau CDJA, créé "en réaction", n'échappe pas à la règle générale des autres centres départementaux repris en main dans le passé : leurs dirigeants se situent, avec conviction, politiquement à droite. Parmi les premiers animateurs du nouveau CDJA on trouve les fils d'un Conseiller Général et d'un Sénateur UDF (élus en septembre 1983). De même, dans la reconstitution du CCJA de St Galmier, on flairait manifestement quelques accointances avec le groupement politique de droite : le GIL.

43. - Epilogue : une sclérose du syndicalisme agricole

1984 : le syndicalisme agricole fête ses cent bougies. Sans tambour ni trompette. Cette même année voit la mise en place du premier maillon d'une réforme radicale de la Politique Agricole Commune. Le syndicalisme subit, contraint et forcé, l'instauration des quotas laitiers, une mesure qu'il n'a sue ni prévoir (tout au moins du côté de la FNSEA), ni infléchir. Dans cette affaire, la gauche au pouvoir ne fut guère plus sagace et entreprenante. Elle dut suivre les recommandations impérieuses de la Communauté Européenne alors en état de cessation de paiement. Il est vrai que les réformes ambitieuses envisagées par les socialistes en 1981 tournèrent court rapidement. Après la vigoureuse opposition politique de la FNSEA, le Gouvernement fut dissuadé pour de bon à prendre des risques pour une catégorie socio-professionnelle de plus en plus minoritaire et nettement orientée à droite et qui, par son Président, refuse ostensiblement toute réforme de politique agricole. Après tout, aucune raison d'être plus royaliste que le roi ... GUILLAUME ! Néanmoins, les problèmes demeuraient et le retour de la droite au Gouvernement, en 1986, accompagnée de la nomination comme Ministre de l'Agriculture du Président de la FNSEA, ne changea pas le cours des choses. Après beaucoup de tergiversations et une longue gestation, une réforme complète de la politique agricole (élaborée 30 ans plus tôt) s'engage au printemps 1992. Au cours de ce périple - qui n'est pas achevé -, une partie du syndicalisme de la Loire avança à reculons, à l'image de la FNSEA qui ne se prononce en faveur d'une maîtrise des productions qu'en 1991, soit avec 15 ans de retard... L'autre partie, au contraire, se fatigua d'avoir marché trop tôt et trop longtemps sans atteindre son but !

Toujours est-il qu'au début des années quatre-vingt-dix, la paysannerie apparaît particulièrement inquiète et désemparée. Un profond bouleversement de politique agricole lui tombe sur la tête. Elle ne l'a pas vu venir parce qu'elle n'a pas été prévenue. D'un côté, la classe politique a préféré la flatter hypocritement, par ignorance ou par facilité, en mettant en avant sa contribution à la balance commerciale du pays, oubliant tout ce que cela avait d'artificiel, de fragile et de coûteux. De l'autre, le syndicalisme majoritaire s'est enfermé dans ses vieilles certitudes et s'est raccroché à tous les faux-fuyants et faux-semblants. Pour les agriculteurs, un monde - leur monde - s'écroule. Tout ce qui faisait leur fierté, leur légitimité sociale, semble disparaître. On leur avait demandé d'être modernes, d'être productifs. Ils ont bien répondu. Trop bien même. L'agriculture était devenue "notre pétrole vert". Ils étaient les nourriciers du pays et se voyaient déjà - à force de mirages répandus - ceux d'une planète où subsiste la faim. Or maintenant, on leur reproche de trop produire, de coûter cher au pays et, en plus, de polluer ! Même les vieilles vertus paysannes de travail, de persévérance, de droiture, de sagesse voire d'humilité face "aux éléments" et autres incertitudes, semblent moins que jamais à l'honneur dans une société "médiatique" où le futile côtoie journallement le spectaculaire et où le paraître surpasse le profond. Et si une gauche paysanne propose, en ce début des années quatre-vingt-dix, un contrat social entre les agriculteurs et la Nation afin d'asseoir leur travail sur une nouvelle légitimité basée sur les services environnementaux rendus et pouvant être rendus - "une agriculture paysanne pour des campagnes vivantes et accueillantes" - elle n'est guère entendue. En même temps, on découvre un Président de FNSEA, vieux militant jaciste des années cinquante, réduit à implorer, presque pathétique, le pouvoir politique pour qu'il offre aux agriculteurs "de nouvelles perspectives et des raisons d'espérer", ne sachant lui-même que proposer ! Au total, le syndicalisme agricole se révèle, à quelques exceptions près, bien terne, impuissant et routinier en dépit des diatribes et des injonctions qu'il peut proférer. Cette sclérose affecte aussi largement les autres organisations professionnelles, à l'image des salariés du développement aujourd'hui passablement démobilisés ... une attitude qui

contraste vivement avec l'enthousiasme quasi missionnaire qui prévalait 15 ou 30 ans plus tôt. Cette crise, qui n'est pas spécifique à l'agriculture, a cependant été accusée ici par la façon dont ont été traités depuis 25 ans les conflits politiques qui s'y déroulaient et les différents enjeux qu'ils sous-tendaient.

4.3.1 - Une FDSEA terne et en panne d'idées

Après l'éclatement, la nouvelle FDSEA reconstituée adopte des positions parfaitement alignées sur celles de la FNSEA. Elle reprend à son compte dans *Paysans de la Loire* les critiques de la Fédération Nationale contre la politique conduite par le pouvoir de gauche. Elle dénonce les charges supplémentaires que va entraîner la transparence des revenus agricoles décidée par le Gouvernement en contraignant les agriculteurs à la tenue d'une comptabilité (40). Elle lui reproche également d'avoir choisi la "solution de facilité" en acceptant dans les négociations européennes un gel de la production laitière pour mettre un terme à l'inflation démesurée des dépenses de soutien de ce marché (41). Toutefois, quand François GUILLAUME troque sa casquette syndicale contre celle de Ministre, la FDSEA devient plus compréhensive et plus réaliste, en particulier à propos de la question des quotas laitiers. Il est vrai que jusqu'à la veille de sa nomination rue de Varenne, le Président de la FNSEA, n'avait cessé de parcourir les campagnes françaises en affirmant que les excédents laitiers étaient une chance pour la France, qu'il fallait poursuivre l'expansion de la production agricole et que les quotas n'étaient que le résultat d'une politique malthusienne et sans ambition des socialistes. Une fois Ministre il doit négocier, fin 1986, une réduction sans précédent de la production laitière (moins 8,5 % sur 2 ans) et des prix garantis de la viande bovine (moins 13 %) (42) !

Non seulement l'ancien "Président des agriculteurs" ne supprimait pas les quotas laitiers, comme il l'avait laissé espérer, mais il les rendait plus sévères ! Au moins, ce passage décevant et un tantinet pitoyable au Ministère de l'Agriculture eut-il pour mérite d'ouvrir les yeux à l'ensemble de la profession agricole. Aussi, au début des années quatre-vingt-dix se dessine une évolution à pas comptés vers des positions défendues naguère et toujours par la gauche paysanne, tant à l'échelon national que départemental. Ainsi, à son Assemblée de mars 1991, la FDSEA déclare refuser le statu-quo pour la PAC et parle des fonctions marchandes et non marchandes de l'agriculture, indissociables l'une de l'autre, et devant être reconnues et rémunérées. Elle se prononce pour "la différenciation des prix (qui) doit permettre en grande culture, d'une part de maîtriser les volumes, d'autres part d'éviter une diminution générale des prix". Cette évolution reste néanmoins mal assurée et incertaine : un mois plus tôt, son Vice-Président contestait cette différenciation, parlant de "bonnes intentions (mais) mauvaises solutions (...) à caractère tellement anti-économique" (43). Tout cela fait dire à ses concurrents et adversaires qu'"à la FDSEA on trouve tout et son contraire". Par ailleurs, en cette période de crise profonde du marché de la viande bovine, le Président de la FDSEA met en garde les syndicats locaux contre les "risques certains d'infiltration politique par des groupes plus ou moins organisés (du Front National en l'espèce), essayant de profiter des difficultés de nombreux éleveurs". Pour cette raison, la FDSEA refuse de soutenir une action syndicale entreprise par le syndicat de Mably. De même, la FDSEA rejette nettement le recours à la violence dans les manifestations, arguant de l'effet négatif que celle-ci aurait sur l'opinion publique et qu'il serait mal venu de faire appel à la solidarité nationale tout en mettant à sac des édifices publics (44).

Toutefois, l'action essentielle de la nouvelle FDSEA consiste à donner la priorité aux services et de suivre les dossiers agricoles qui concernent plus spécifiquement le département. Ces services portent principalement sur le conseil juridique et sur la fiscalité dont l'importance se développe pour les exploitants. Elle s'oppose sur ce point à la FDSP afin que ces aspects fiscaux restent sous sa responsabilité et ne soient pas intégrés au Centre de Gestion. Elle recrute d'ailleurs comme nouveau directeur un responsable d'un service fiscal de FDSEA, remplacé un peu plus tard par un juriste. Ce recentrage des activités de la FDSEA s'accompagne d'un réalignement politique en direction de la majorité de droite du Conseil Général de la Loire. Cela permet à la Fédération d'obtenir divers appuis financiers de cette collectivité territoriale, notamment pour son plan départemental de restructuration laitière. De même, la FDSEA obtient fin 1987, toujours avec l'appui du Conseil Général, le classement (éminemment politique) de 44 nouvelles communes ou portions de communes en zones de montagne (45). Autre orientation significative d'une certaine "Restauration" : la FDSEA réintègre la section départementale des bailleurs qui, depuis le départ de Pierre COLLET en 1966, avait été délaissée (46). Néanmoins, pour le Schéma Départemental des Structures Agricoles, la FDSEA adopte une attitude identique à la FDSP en fixant la surface des cumuls au seuil le plus bas autorisé : 2 fois la SMI.

Cependant, cet accent sur les services n'évite pas une sensible érosion de ses effectifs. En 1992, la FDSEA regroupe 4 500 exploitations auxquelles s'ajoutent un millier de cotisants retraités qui entendent ainsi conserver le service de *Paysans de la Loire*. La relative impuissance du syndicalisme au cours de cette longue transformation de la politique agricole, la baisse des revenus qui conduit certains à rogner sur toutes les dépenses - y compris les cotisations syndicales -, enfin le rôle sans doute moins exclusif de la FDSEA en matière de services, expliquent cette baisse qui s'ajoute à la disparition "naturelle" des exploitants. Le départ de la gauche paysanne en 1982 a nui bien évidemment au dynamisme de la FDSEA. De plus, le temps n'est plus aux grands débats de la décennie soixante-dix, de refonte du monde ! La réflexion s'est singulièrement rétrécie et la formation syndicale a presque disparu. Pragmatique à l'excès, sans idéal social à défaut de grandes références idéologiques, la nouvelle attitude de la FDSEA correspond à la division du travail qui s'est instaurée à partir de 1970-1972 à l'intérieur du "syndicalisme officiel" : à la FNSEA le soin d'élaborer et de négocier la politique agricole ; aux FDSEA de s'occuper des dossiers agricoles départementaux, de diffuser des services pour s'attacher la masse des agriculteurs et, le cas échéant, de les mobiliser pour répondre aux consignes nationales.

Si la FDSEA apparaît au niveau de ses orientations, hésitante et quelque peu conservatrice, le nouveau CDJA exprime au départ des options nettement plus libérales sur les questions économiques et foncières.

Ainsi à propos du Schéma Départemental des Structures Agricoles, son Conseil d'Administration réclame à l'unanimité un seuil plus élevé pour la surface des cumuls (47). Au moment du vote du groupe technique réuni par la DDA, le CDJA rejoint les représentants de la FFA et de la Propriété Agricole. De même son Président reprend à son compte, implicitement, les critiques de la FNSEA, contre l'alourdissement des droits de succession sur les gros patrimoines et contre l'impôt sur les grandes fortunes : "là où il aurait fallu attirer les capitaux, on s'efforce de décourager les bailleurs" (48). Il s'indigne également des "atteintes à la liberté" que représente le gel de la production laitière...(49). En 1992, le CDJA se veut offensif et positif à son Assemblée Générale : "Agir, ne pas gémir," avançant trois maîtres-mots pour son action : compétitivité, compétence, formation. Il se sent prêt à relever le défi de la compétition et d'une soumission plus forte au marché ... pour autant que la politique

agricole soit adaptée. En fait, ses orientations se définissent en creux par rapport à celles de la FDSEA dans la mesure où, par exemple, la différenciation des prix n'est pas envisagée (50).

Le CDJA met également l'accent sur quelques services comme l'obtention de bons de réductions pour ses adhérents chez certains marchands de matériel (par exemple les pneus de tracteurs...). Cependant, c'est à propos des activités de loisirs qu'il s'affiche le plus : voyages et surtout les concours de labours. Ces derniers, avec les attractions qui les accompagnent, rencontrent un incontestable succès populaire qui surprend les responsables de la FDSP qui, quand ils étaient au CDJA, avaient abandonné ces concours au début des années soixante-dix. Les raisons provenaient d'abord d'un certain purisme : le syndicalisme n'a pas à s'occuper de ce genre d'activités patronnées au surplus par des firmes pétrolières. Ensuite et surtout, le rôle pédagogique et formateur de ces concours leur paraissait très contestable dans la mesure où les incitations à surinvestir dans du matériel ne manquent pas avec les sollicitations des marchands habitués désormais à faire la tournée des jeunes agriculteurs bénéficiaires de la Dotation d'installation... Dans un département de petites structures et d'élevage, c'est bien davantage le cheptel qui devrait bénéficier d'une priorité.

Pour l'avenir, les orientations du CDJA restent relativement incertaines. Nous avons dit qu'il n'était guère homogène socialement et idéologiquement. En outre, c'est une structure qui se renouvelle rapidement et qui s'appuie sur une base sociale réduite. On peut cependant considérer qu'il restera encore longtemps lié à la FDSEA. Aussi, les orientations modérément conservatrices de celle-ci devraient se traduire chez ces jeunes responsables par des accents libéraux. Cependant, ses orientations et même son propre devenir sont, plus que pour le syndicalisme aîné FDSEA-FNSEA, tributaires de l'évolution du contexte politique, étant donnée sa dépendance budgétaire...

4.3.2 - Une FDSP - CP essoufflée qui piétine

Dans les derniers temps où ils dirigeaient la FDSEA, les militants de la gauche paysanne se montraient déjà passablement déçus de l'action du Gouvernement. Tous les dossiers qu'ils lui avaient présentés, n'ont guère reçu de réponse. Tout au plus "quelques timides avancées" concèdent-ils comme à propos des offices par produit... que combattait GUILLAUME. Les résultats globaux restent nettement en retrait par rapport aux projets initiaux des socialistes mais aussi par rapport à leur propre projet. La vigoureuse opposition de la direction de la FNSEA à toute réforme de la politique agricole ne les a pas vraiment surpris mais les a convaincus encore un peu plus de la nécessité de disposer d'une autonomie syndicale pour porter directement leurs revendications. Ils ne furent pas beaucoup plus entendus

A la suite de l'instauration des quotas laitiers, ils dénoncent vivement la restructuration de la production qui s'opère sous l'égide des entreprises laitières. Cette maîtrise de la production, qui se traduit pas un gel des situations et une concentration accélérée des volumes, n'est pas celle qu'ils réclamaient (51). Cependant, l'activisme des années soixante-dix a disparu. Dans un premier temps, l'alternance politique de mai 1981 amène la gauche paysanne à se situer davantage en interlocutrice du pouvoir après avoir été une opposante résolue. Sur ce point elle suit un chemin inverse de la FNSEA et de la FDSEA ! Mais surtout, ce changement s'explique par l'isolement des actions et l'impasse qu'elles entraînaient.

Après l'intermède de la cohabitation et la réélection de François MITTERRAND en 1988, la confiance de ces militants paysans dans le Gouvernement socialiste se détériore peu à peu, malgré la reconnaissance de la pluralité syndicale dans l'agriculture, désormais acquise juridiquement avec le décret du 1er mars 1990. Ils lui reprochent principalement de poursuivre une politique agricole "productiviste". Ainsi, à l'inverse de ce qui était envisagé en 1981, la politique des structures est libéralisée sous prétexte que la pression foncière s'atténue. La concentration individuelle et régionale de la production continue de s'accroître, notamment en hors-sol. Les contraintes environnementales ne freinent guère ce processus car, estiment-ils, appliquées de façon trop laxiste. Avec la Confédération Paysanne à laquelle elle est désormais rattachée, la FDSP - CP déclare refuser "une France des nitrates" qui s'opposerait à "une France des friches". Quand la crise s'accroît dans l'élevage, elle cherche à prendre le contre-pied de certaines manifestations violentes en lançant "les fermes de l'avenir", comme à St Etienne pendant une semaine en octobre 1990. L'attrait suscité par des animaux exposés à cette occasion en plein centre-ville est le prétexte pour populariser les problèmes du monde agricole et pour nouer un dialogue souvent fructueux avec les citoyens. Autre innovation syndicale : à l'appel de la Confédération Paysanne, en novembre 1989, la Loire participe à un rassemblement national avec 526 maires ruraux au cours duquel une charte, signée par près de 1300 maires et proposant un contrat social entre les agriculteurs et la Nation, est déposée à l'Élysée. Deux ans plus tard, cette initiative est reprise avec une toute autre ampleur par ... la FNSEA avec sa fameuse manifestation du monde rural de 150.000 à 200.000 personnes, le 29 septembre 1991 à Paris. De manière générale, la Confédération constate avec une amère consolation que ses idées sont souvent reprises par la FNSEA, mais avec une finalité qu'elle juge douteuse.

Si la gauche paysanne obtient gain de cause sur quelques dossiers comme les mesures sociales en faveur des agriculteurs en difficultés, une certaine redistribution des références laitières, le refus d'un marché des quotas, l'interdiction de l'hormone laitière (la BST), elle considère qu'il s'agit là, d'un "lot de consolation". De la même façon, la réforme de la PAC, telle qu'elle s'engage en 1992, ne lui paraît pas de nature à enrayer les déséquilibres régionaux, sociaux et environnementaux existants. Aussi, au début de ces années quatre-vingt-dix, elle tend à se détourner électoralement des socialistes - à l'égard desquels elle est toujours restée très autonome -, pour diriger ses suffrages vers les mouvements écologistes dont les programmes s'inspirent alors largement du sien.

Le peu de débouchés politiques - clairs et manifestes - que la gauche paysanne de la Loire recueille de son travail de réflexion et de proposition, la conduit à se recentrer sur les dossiers départementaux : de litiges fonciers, de problèmes ponctuels d'intégration comme cet exploitant victime d'une faillite frauduleuse (l'affaire PITAVAL), d'indemnisation des agriculteurs touchés par les calamités comme en 1985-1986, d'affectation de références laitières, d'aide aux agriculteurs en difficultés ... etc. Elle parvient à quelques résultats comme dans l'affaire PITAVAL. De même, elle obtient que les petits producteurs disposant d'un quota laitier inférieur à 40.000 litres puissent au moins atteindre cette barre. Dans l'opération "SOS - Agriculteurs en difficulté", la FDSP - CP porte aide et assistance, en collaboration avec la DDAF, à des exploitants en situation de quasi faillite. Ces dernières actions, par le temps et l'énergie qui leur sont consacrés, suscitent cependant quelques interrogations en son sein. En effet, elles concernent souvent des catégories en voie de disparition, bien éloignées de sa base sociale, et qui donc ne sont guère "payantes" en adhésion et en devenir, ni même en reconnaissance, sinon de l'Administration qui apprécie de trouver des interlocuteurs acceptant de traiter avec elle des dossiers délicats. En fait, la gauche paysanne entend rester fidèle à ses orientations - à ses valeurs, serions-nous tentés de dire - car ces actions sont mises en œuvre principalement par des militants engagés par ailleurs au CMR.

La FDSP - CP n'est pas épargnée par la crise syndicale et, en partie, pour les mêmes raisons qu'à la FDSEA. Le nombre d'exploitations adhérentes est tombé à 600 environ à la suite de départs à la retraite ou de désengagements syndicaux. Aux élections Chambre d'Agriculture de janvier 1989, elle améliore son résultat de 1983 en obtenant 28,4 % des suffrages. Cependant, elle progresse légèrement moins que la FDSEA - sa seule concurrente à ce scrutin - qui atteint 71,6 % des voix. Au total, son influence est restée stable. Bien entendu, elle n'a pas les moyens financiers que peuvent conférer 5 500 cotisants comme à la FDSEA, ni non plus ceux du CDJA qui eut la chance d'obtenir du pouvoir, au début des années soixante, un financement para-public conséquent. Elle vit de ses seules cotisations. Cependant, ses militants se montrent peu préoccupés de consolider la structure sur le plan administratif, de s'en donner les moyens et d'en assurer le renouvellement à terme. La succession des problèmes à traiter semble absorber totalement leur énergie, au point de leur faire négliger l'encaissement des cotisations ! Pareillement, la prospection de nouveaux membres, notamment en direction des jeunes, est très faible, aussi les responsables en place s'essouffent. La position minoritaire de la FDSP - CP aurait pu la conduire à réfléchir sur ce que pourraient être les fonctions d'un syndicalisme agricole moderne, alors qu'approche le XXIème siècle. Elle ne l'a pas fait davantage. D'ailleurs, chez elle aussi, les activités de formation ont presque disparu. Elle assure quelques menus services auprès de ses adhérents mais, à défaut de concurrencer la FDSEA sur ce terrain, au moins aurait-elle pu chercher à innover pour s'attacher la sympathie et l'adhésion des agriculteurs. D'ailleurs certains de ses partisans s'investissent hors d'elle, dans divers groupes locaux de développement mettant en œuvre, notamment, des systèmes de production innovants. En fait, depuis dix ans, les militants de la FDSP - CP vivent sur leurs acquis ... engrangés du temps où ils étaient au CDJA et à la FDSEA. Ce ne sera pas éternel...

Toutefois, l'ouverture entreprise ces dernières années vers d'autres milieux pour débattre des problèmes agricoles et ruraux se concrétise par la mise en place en septembre 1991 à Paris d'une "Alliance" regroupant, aux côtés de la Confédération Paysanne et du MRJC, une dizaine d'organisations de consommateurs et d'écologistes. Son objet vise à promouvoir une nouvelle politique agricole plus soucieuse de la qualité de l'alimentation, de l'environnement et du renouvellement des ressources naturelles. Dans la Loire, cette Alliance se constitue en avril 1992. Ce regroupement avec des forces "montantes" de la société, par la diversité des échanges et la confrontation des réflexions qu'il peut occasionner, s'avérera-t-il fécond pour l'avenir ? Fera-t-il école ... ? Avec d'autres initiatives de ce genre, laisse-t-il espérer un renouveau du mouvement professionnel agricole ? Nous l'avons vu, les grandes périodes d'innovation de la "profession agricole" sont celles où ses responsables étaient sortis de leur ghetto agricole et s'étaient ouverts aux débats de société.

En définitive, le maintien et a fortiori l'élargissement de l'audience de la FDSP - CP dépendront de sa capacité à défendre un projet syndical novateur et attractif pour ceux qui seront encore agriculteurs dans les décennies à venir. Plus précisément, elle dépendra de sa capacité à développer très concrètement dans leurs directions, des actions de formation, de solidarité, de services originaux. En bref, le danger qui la guette serait de passer insensiblement d'un refus du productivisme à un refus du progrès ... comme ce fut le cas de la gauche paysanne durant les années cinquante et soixante, de la CGA au MODEF...

4.3.3 - Une FFA et un MODEF inexistant

La FFA et le MODEF disparaissent presque totalement après les élections à la Chambre d'Agriculture de 1983. Lors de celles-ci, seule la FFA fut en état de présenter une liste, recueillant 12,3 % des suffrages. Au sein de l'assemblée consulaire - où ses représentants font leur entrée pour la première fois grâce au scrutin proportionnel -, elle reste fidèle à ses positions traditionnelles antérieures tout en étant beaucoup moins virulente dans la forme, et même assez silencieuse. Aux élections de 1989, elle ne se représente pas et le MODEF se manifeste seulement par un petit communiqué de presse appelant à voter pour la FDSP - CP.

En fait, les couches sociales et les meneurs qui s'étaient mobilisés dans le passé contre la politique moderniste ont disparu en grande partie. Ensuite, comparativement aux autres départements, la politique de développement conduite depuis dans la Loire par la Chambre d'Agriculture et l'ensemble du syndicalisme ne peut guère être taxée de "productiviste". Nous l'avons vu par exemple à propos des plans de développement. De plus, ces élections de 1989 interviennent dans une conjoncture économique finalement assez favorable à l'élevage : le choc des quotas est amorti et les prix des productions bovines se sont (provisoirement) redressées. Enfin des reclassements politiques se sont opérés. La FNSEA apparaît plus à droite, plus conservatrice. Et ses choix "productivistes" et sélectifs, s'ils se révèlent dans le secret des négociations de cabinet et dans les instances nationales de cogestion de la politique agricole, sont édulcorés ou brouillés dans les discours publics. Certes, il ne faut pas sous-estimer la possibilité de réactions "poujadistes" très vives si la crise actuelle s'amplifiait. Cependant, l'attitude des différentes organisations professionnelles agricoles dans la Loire, en 1992, laisse peu de place pour qu'une telle réaction puisse s'y structurer et cela, en dépit des résultats électoraux du Front National.

Comment l'électorat résiduel qui se portait dans le passé vers la FFA, s'est-il partagé, en 1989, entre une FDSEA plutôt à droite et conservatrice, et une FDSP - CP à gauche et volontiers "anti-productiviste" ? L'appréciation est très difficile. Les taux de participation aux deux scrutins de 1983 et 1989 sont identiques. Il est probable cependant que les affinités politiques et idéologiques l'ont emporté sur la proximité d'une critique économique.

En 1992, les positions des deux organisations syndicales qui restent face à face, la FDSEA largement majoritaire et la FDSP- CP, se sont rapprochées même si cela reste fragile et incertain. La réforme de la PAC, par la concurrence qu'elle va exacerber entre régions et entre productions, devrait normalement renforcer les convergences entre les deux syndicats. En effet, les régions défavorisées et d'élevage comme la Loire auront à faire à forte partie pour que leurs intérêts prévalent dans l'inévitable partage des productions et des aides de la collectivité, désormais beaucoup plus explicite ... Au demeurant, la cohésion de la FNSEA risque fort de pâtir de cette réforme... Reste cependant à savoir si les deux organisations, et en premier lieu le syndicalisme majoritaire, sauront dépasser leurs vieux ressentiments et des sensibilités politiques assez opposées pour transformer leur médiocre rivalité en une cohabitation plus sereine et plus dynamique.

NOTES IIIème PARTIE - CHAPITRE 4

- (1) - Les cas des F.D.S.E.A. du Puy-de-Dôme et de la Loire-Atlantique, exclues de la F.N.S.E.A., montraient que malgré des moyens considérables mis en oeuvre pour constituer des U.D.S.E.A. concurrentes et malgré l'appui déterminé que celles-ci reçurent des Pouvoirs Publics pendant les nombreuses années où la droite fut au pouvoir, ces Fédérations départementales restaient nettement majoritaires en nombre d'adhérents. Aussi, certains en concluaient que ce qui importe aux agriculteurs n'est pas tant d'adhérer à la F.N.S.E.A., mais de se retrouver entre eux dans leurs syndicats locaux et de bénéficier des services de leur Fédération Départementale.
- (2) - *Paysans de la Loire* du 13 juillet 1981 : compte rendu du Congrès par le C.D.J.A. de la Loire.
- (3) - Cette question des tentatives de déstabilisation de la F.N.S.E.A. a été abondamment colportée, diffusée, aussi bien dans les médias que dans le cadre d'études censées être plus rigoureuses. Elle semble donc faire partie des idées bien établies. Or qu'en a-t-il été dans la réalité ? En vérité très peu de chose. Certes, il est évident que le nouveau pouvoir de gauche n'avait pas une très grande sympathie pour la direction de la F.N.S.E.A. et il avait (sans doute) de bonnes raisons pour cela. Celle-ci avait évincé sans ménagement, au cours de la décennie précédente et jusqu'au début 1981, la plupart de ses contradicteurs de gauche qui, en mai 1981, se retrouvaient plus ou moins proches du Parti Socialiste. De plus, cette direction avait, à plusieurs reprises, pris position contre le Programme Commun et la politique agricole de la gauche. On ne peut mettre au compte de ces tentatives de déstabilisation la reconnaissance de la pluralité syndicale qui figurait dans le programme électoral du Président élu. De même, on ne peut y inclure l'introduction du scrutin proportionnel aux élections Chambre d'Agriculture alors que la gauche a toujours été favorable à ce mode électoral pour des désignations d'une toute autre importance puisqu'il s'agit de la représentation nationale.

En fait, le seul acte concret qui accrédite ces tentatives de déstabilisation est la réception par le Ministre de l'Agriculture, le 10 juin 1981, de "l'Interpaysanne" en même temps que les autres syndicats minoritaires : C.N.S.T.P., M.O.D.E.F. et F.F.A. Assurément, ce fut là une belle erreur du Pouvoir. Imagine-t-on le Ministre du Travail recevoir officiellement une tendance interne de la C.G.T. ? Cette rencontre, demandée avec insistance par "l'Interpaysanne", eut pour objet d'entretenir le Ministre sur des mesures immédiates à prendre par voie réglementaire, les réformes de la politique nationale et communautaire à entreprendre à terme et la reconnaissance de la pluralité syndicale. Les deux premiers points furent les plus développés tandis que le dernier fut abordé sous l'angle des fonds publics et parapublics dont la F.N.S.E.A., le C.N.J.A et l'I.F.O.C.A.P. avaient l'exclusivité. "L'Interpaysanne" savait très bien qu'il était exclu qu'elle puisse prétendre, elle-même, à ces fonds. Aussi demanda-t-elle que le financement de la "promotion collective" puisse être réparti plus démocratiquement auprès des départements, sans passer par la F.N.S.E.A. et le C.N.J.A. De même, elle demanda que l'A.F.I.P. puisse accéder rapidement à ces fonds. "L'Interpaysanne", qui ressentait cruellement le manque de moyens pour étudier ses dossiers

revendicatifs, espérait bénéficier d'un appui de l'A.F.I.P. pour cela. Par son geste envers "l'Interpaysanne", le Ministre espérait-il déstabiliser la F.N.S.E.A. comme on lui en a fait le procès ? Des conseillers ont-ils fait ce calcul, spéculant sur certains réflexes opportunistes ? Pour certains conseillers, cette rencontre n'avait d'autre raison que de "recevoir les copains" (témoignage de Pierre COULOMB et Marie-Catherine BECOURN). Il est vrai que le climat d'euphorie et de joyeuse improvisation qui régnait dans les cabinets ministériels après l'élection de F. MITTERRAND accrédite l'idée qu'il n'y eut pas de grands calculs stratégiques dans ce geste.

Toujours est-il qu'en dehors de cette rencontre du 10 juin 1981, il n'y eut rien. Le plus sûr moyen par lequel le nouveau pouvoir aurait pu effectivement déstabiliser à moyen et long terme la F.N.S.E.A. était de doter la gauche paysanne de moyens financiers comme le pouvoir gaulliste l'avait fait pour le C.N.J.A. dans les années soixante. Celle-ci n'aura pas la même chance. L'A.F.I.P. et les nouveaux syndicats reconnus durent attendre plus d'un an avant de commencer à émarger, dans une proportion très modeste, aux fonds de promotion collective et de développement. Bien entendu, "l'Interpaysanne" n'eut rien et d'ailleurs n'avait rien demandé. Dans le meilleur des cas, l'A.F.I.P. et ces nouveaux syndicats ne firent qu'avoisiner, en part de financement, le pourcentage global des voix obtenues aux élections Chambre d'Agriculture en janvier 1983. Pour clarifier cette situation, la F.D.S.E.A. de la Loire procéda à un inventaire de ce financement public et parapublic du syndicalisme agricole (publié avec quelques ajouts malencontreux dans *Nouvelles Campagnes*, Toulouse, novembre 1982). La Gauche paysanne considéra plus tard que le gouvernement socialiste n'avait fait que le minimum en matière de reconnaissance syndicale. Enfin précisons que l'entourage du Ministre de l'Agriculture n'eut jamais des positions claires sur la stratégie qu'il souhaitait voir adopter par "l'Interpaysanne" et il n'eut aucune influence sur les choix qui ont été faits.

- (4) - L'année précédente ces aides, qui représentaient 1,7 milliard de francs, furent réparties entre chaque agriculteur proportionnellement à son chiffre d'affaires (complément de 3 % du chiffre d'affaires réalisé en production animale et 1 % pour les productions végétales, sauf les céréales qui, n'ayant pas souffert d'une conjoncture mauvaise, étaient exclues de l'aide). Un plafond de chiffre d'affaires avait été fixé à 500 000 francs par agriculteur, ce qui était très élevé. Dans la Loire, seuls 80 agriculteurs atteignirent ce plafond pour 8 255 bénéficiaires. Le F.D.S.E.A. qui ne voulait pas d'une répartition aussi inégalitaire élaborait des propositions de répartition qui furent reprises par "l'Interpaysanne" et ensuite présentées au Gouvernement. L'aide directe était répartie là encore sous forme d'un complément au chiffre d'affaires mais avec un plancher minimum pour les petits agriculteurs, un plafond vers 200 - 250 000 francs de chiffre d'affaires en équivalent production laitière, et, au-delà des 250 000 francs, une dégressivité du complément jusqu'à 500 000 francs, où il devenait nul (la F.D.S.E.A. se serait contentée d'un chiffre d'affaires d'exclusion de l'aide de 350 ou 400 000 francs, mais un compromis se fit avec les départements bretons, sur la base de 500 000 francs). En outre, le chiffre d'affaires pris en compte était pondéré en fonction des marges moyennes par production car le même chiffre d'affaires en porc d'engraissement ou en lait ne laisse pas le même revenu. Cela donnait une courbe de répartition de l'aide en fonction de la taille économique des exploitations qui avait grossièrement la forme d'une

cloche. Le sommet de la courbe correspondait aux paysans moyens (en spécialisation laitière : un troupeau de 20 à 30 vaches). Le Gouvernement répartit l'enveloppe consacrée à l'aide directe, de façon dégressive par tranche de chiffre d'affaires pondéré, avec pour limite 250 000 francs : seuil d'exclusion au-delà duquel il n'y avait plus d'aide directe.

- (5) - *Paysans de la Loire* des 13, 20 et 27 décembre 1980 ; *Paysans de la Loire* des 12, 19 et 26 décembre 1981 (en dernière page).
- (6) - *Paysans de la Loire* du 6 mars 1982. Dans une interview parue dans le *Télégramme de Brest* (15 février 1982) F. GUILLAUME affirma : "les réformes ne passeront pas sans mon accord" en citant comme contre-exemple la taxe de coresponsabilité laitière : "c'est la F.N.S.E.A. en définitive qui l'a fait passer" dans les campagnes.
- (7) - *Paysans de la Loire* du 23 janvier 1982.
- (8) - *Paysans de la Loire* du 16 janvier 1982 pour le premier article, *Paysans de la Loire* du 6 février 1982 pour les deux autres.
- (9) - *Paysans de la Loire* du 6 février 1982.
- (10) - *Paysans de la Loire* des 3 et 10 avril 1982.
- (11) - *Paysans de la Loire* du 27 février 1982.
- (12) - *Paysans de la Loire* du 20 mars 1982.
- (13) - *Paysans de la Loire* du 17 avril 1982.
- (14) - Voir la polémique sur cette Assemblée avortée dans *Paysans de la Loire* du 9 octobre au 27 novembre 1982.
- (15) - *Paysans de la Loire* du 13 mars 1982 (éditorial).
- (16) - *Paysans de la Loire* des 20 mars, 10 et 24 avril, 5 juin, etc, 1982.
- (17) - *Paysans de la Loire* des 18 septembre et 4 décembre 1982.
- (18) - *Paysans de la Loire* du 12 juin 1982.
- (19) - *La Tribune - Le Progrès* du 12 mai 1982 (pages locales).
- (20) - Tête de liste du Front National dans la Loire, Guy LE JAOUEN est élu député en mars 1986. A la veille des Présidentielles de 1988 il rejoint J. CHIRAC, en même temps qu'il vend son élevage de faisans à Ste-Foy. Dans le courant de l'année 1987, il avait tenté de quitter le Front National mais il s'était rétracté. La presse, en particulier *Le Monde*, avait fait état de menaces reçues contre son élevage...
- (21) - *Paysans de la Loire* du 3 juillet 1982.

- (22) - *Paysans de la Loire* du 11 septembre 1982.
- (23) - Secrétaire Général adjoint de la F.D.S.E.A. de 1966 à 1969.
- (24) - *Paysans de la Loire* du 16 octobre 1982.
- (25) - *Paysans de la Loire* du 3 juillet 1982.
- (26) - *Paysans de la Loire* du 5 février 1983.
- (27) - *Paysans de la Loire* du 19 février 1983.
- (28) - Les statuts de la F.D.S.E.A., qui découlent des statuts - types de la F.N.S.E.A., prévoient également à l'article 18 que "toute modification portant sur un article obligatoire des présents statuts n'entrera en vigueur qu'après avoir été ratifiée par la Commission nationale des statuts et conflits"... et le dit article 18 est obligatoire. Nous avons là une Assemblée Générale qui n'est même pas souveraine quant à son devenir. A son Congrès de mars 1984, la F.N.S.E.A. modifie ses statuts en remontant la barre des 2/3 aux 3/4 des voix des syndicats locaux pour qu'une F.D.S.E.A. puisse démissionner de la F.N.S.E.A.
- (29) - *Paysans de la Loire* du 12 mars 1983.
- (30) - *Paysans de la Loire* du 26 février 1983.
- (31) - *Paysans de la Loire* du 21 janvier 1984. Circulaire du 24 janvier 1984 de la F.D.S.E.A., reproduisant le discours de F. GUILLAUME, et adressée aux Présidents de syndicats.
- (32) - *Paysans de la Loire* du 2 avril 1983.
- (33) - Décision prise à l'unanimité du Bureau de la Chambre le 28 avril 1983 et confirmée par 22 voix contre 15 et 5 abstentions à la session du 13 mai 1983.
- (34) - *La Tribune - Le Progrès* du 18 avril 1983.
- (35) - *Paysans de la Loire* du 30 avril 1983 (le C.D.J.A. - F.D.S.P. s'exprime dans *Paysans de la Loire* jusqu'à la perte de son sigle en février 1984).
- (36) - *Solidarité paysanne*, n° 51 de janvier 1988.
- (37) - *Trans-Rural-Express*, AFIP, n° 66 du 19 juin 1987 et n° 79 du 21 janvier 1988.
- (38) - Toutefois, une partie de ces petits exploitants retourne dans les années suivantes à la F.D.S.E.A. - après que celle-ci se soit ressaisie sur le canton - pour bénéficier de services plus adaptés et plus complets que ceux offerts par la F.D.S.P.
- (39) - Témoignage recueilli en avril 1983 auprès du Maire communiste et agriculteur de Sail-les-Bains.

- (40) - *Paysans de la Loire* des 28 janvier et 18 février 1984.
- (41) - *Paysans de la Loire* du 17 mars 1984.
- (42) - *Paysans de la Loire* du 27 décembre 1986.
- (43) - Respectivement *Paysans de la Loire* des 13 avril et 2 mars 1991.
- (44) - *Paysans de la Loire* du 13 avril 1991.
- (45) - *Paysans de la Loire* du 26 décembre 1987.
- (46) - *Paysans de la Loire* du 25 février 1984.
- (47) - Schéma Départemental des Structures Agricoles - Compte-rendu de la réunion du groupe technique, 20 juin 1985, D.D.A. de la Loire.
- (48) - *Paysans de la Loire* du 5 mai 1984.
- (49) - *Idem.*
- (50) - *Paysans de la Loire* du 14 mars 1992.
- (51) - Pourtant, une étude réalisée par l'I.N.R.A. pour le compte de l'O.N.I.L.A.I.T. montre, certes, que de nombreux petits livreurs, sans successeurs ou non spécialisés, ont disparu en bénéficiant des primes à la cessation de l'activité laitière, mais la progression des gros producteurs s'est trouvée très sensiblement ralentie. Au total, la restructuration de la production entraînée par la politique des quotas, a bénéficié aux exploitations pérennes, petites et surtout moyennes. De plus, entre 1984 et 1989, la collecte a progressé de 13,3 % en zone de montagne, tandis qu'elle régressait de 11,6 % ailleurs. (G. BAZIN et al., *La dynamique des systèmes de production du lait sous la contrainte du contingentement*, I.N.R.A.-E.S.R., septembre 1991, 322 p.). La politique des quotas, telle qu'elle a été appliquée concrètement, a donc induit une certaine redistribution égalitaire de la production dans le sens des souhaits de la gauche paysanne. D'ailleurs, celle-ci a oeuvré pour cela dans les différentes instances de cogestion de cette politique.

CONCLUSION TROISIEME PARTIE

Dans le département de la Loire, la période qui commence vers 1960 fut, à l'inverse de la précédente, très agitée syndicalement. Se succédèrent en se chevauchant trois conflits de nature très différente.

Tout d'abord, les jeunes agriculteurs qui ont développé la JAC en mouvement de masse aux lendemains de la Libération entendent, une fois installés dans la vie professionnelle, assumer collectivement la responsabilité de leur milieu et appliquer concrètement la politique agricole qu'ils ont mûrie durant leur militantisme "jaciste". Conscients des formidables mutations économiques qui affectent l'agriculture, ils cherchent à promouvoir une politique de modernisation des structures agricoles permettant de maîtriser le progrès technique pour le mettre au service des hommes. L'ambition de cette politique, qui se veut alternative, est d'écarter la menace d'une prolétarianisation des paysans au profit d'entreprises agricoles capitalistes. En même temps qu'ils s'investissent dans les groupes locaux de vulgarisation du progrès agricole, ces jeunes modernistes sont associés par le CDJA, puis intégrés, à l'action de la FDSEA. Toutefois, un conflit surgit rapidement entre ce courant moderniste, qui cherche une troisième voie politique entre capitalisme et socialisme d'Etat, et les dirigeants de la FDSEA élus pour la plupart à la Libération. Ces derniers se caractérisent par un modernisme technique, un libéralisme économique et des orientations politiques de droite que nous avons qualifiés globalement de "modérés". Largement influent en 1963, le courant moderniste conquiert définitivement la FDSEA de la Loire en 1966. Ce conflit d'orientation en matière de politique agricole affecte d'abord les directions nationales du syndicalisme agricole jeune et aîné, puis les directions départementales. Ce conflit recouvre d'abord un clivage de génération imputable à plusieurs facteurs, principalement les effets de la guerre sur la démographie et la rapidité des mutations techniques et économiques. Cela induit une certaine différenciation socio-économique : les dirigeants en place sont installés depuis longtemps avec plus ou moins d'aisance certes, mais ils sont, soit en phase de croisière, soit en phase de décapitalisation pour ceux qui n'ont pas de successeurs. Inversement, les jeunes doivent fournir des efforts intenses pour s'installer et suivre l'évolution technique et économique. Ce courant moderniste mobilise massivement sa génération autour de la recherche du progrès. Cette large adhésion cache toutefois des contradictions entre ceux qui ont une conception très individualiste et libérale de l'adoption du progrès et ceux qui en ont une conception sociale pour les agriculteurs situés au bas de l'échelle. Même si des ambiguïtés demeurent, l'action de la direction du courant moderniste peut être qualifiée de progressiste : soutien résolu aux preneurs, dénonciation des cumuls d'exploitations, recherche de solidarités avec le syndicalisme ouvrier. Cependant ce courant essuie un grave échec dans ses efforts pour promouvoir les élevages hors sol. Là aussi, les producteurs habitués à des circuits de vente relativement courts dans les agglomérations ne surent pas se réorienter suffisamment tôt.

Avant même que le courant moderniste n'ait achevé la conquête de la FDSEA il devient, avec le courant modéré, la cible d'une contestation très vive qui, à la différence des conflits précédents, démarre "d'en bas", c'est-à-dire de la masse des agriculteurs.

Cette contestation, spécifique par son ampleur au département de la Loire et, à moindre degré, à celui du Rhône, trouve son origine dans la particularité des systèmes d'élevages laitiers de cette région qui entraîne de très grandes difficultés dans l'application de la prophylaxie de la tuberculose bovine. Au-delà de ce problème particulier, il s'agit d'une opposition plus générale à la politique de modernisation de l'agriculture. L'orientation très conservatrice et même réactionnaire qu'elle prend d'emblée lui aliène le soutien du courant modéré de la FDSEA. Elle provient de paysans traditionnels, sur des exploitations le plus souvent de petite taille, de propriétaires fonciers, mais aussi de divers négociants, bref de toutes les catégories rurales qui sont condamnées à terme par les mutations économiques en cours. Ce mouvement des "Libertés Paysannes" rappelle la fièvre dorgériste des années trente à la différence que ce sont les dirigeants syndicaux, en particulier modernistes, qui sont la cible principale. Après 1970, cette contestation régresse, mais il fallut que les problèmes qui avaient été le déclencheur s'estompent, que de nombreux protagonistes prennent leur retraite et enfin que le courant moderniste infléchisse ses revendications et sa stratégie syndicale en faveur des prix agricoles.

Enfin en 1968 démarre un long conflit au sein des directions modernistes, d'abord à l'échelon national, puis dans les régions, enfin dans les départements. Il est à l'origine avant tout de nature idéologique et politique. Il résulte des effets de la crise sociale de Mai 68 et des débats suscités au sein du courant moderniste, dans un contexte de crise relative de son projet syndical. En effet, les résultats de la politique de modernisation des structures qu'il avait soutenue apparaissent limités et, pour une partie de ses dirigeants, cette politique paraît conduire à une impasse, ou plus exactement, semble relever du mythe du tonneau des Danaïdes. Les directions modernistes se divisent alors sur l'analyse de l'agriculture et du statut des agriculteurs dans l'économie et, partant de là, sur la stratégie puis sur les revendications syndicales. Une partie, minoritaire au plan national, opte pour un socialisme autogestionnaire et calque assez largement ses analyses et sa stratégie sur celles du Mouvement ouvrier, en radicalisant ses luttes syndicales et en les dirigeant prioritairement contre les industries agro-alimentaires. C'est le mouvement "Paysan-Travailleur" qui recherche l'alliance du syndicalisme ouvrier CGT-CFDT. L'autre partie, qui s'affirme à la direction de la FNSEA, entend poursuivre la politique de modernisation des structures engagée dans les années soixante et continuer à pratiquer une politique de concertation avec le pouvoir politique. Une dialectique d'affrontements s'engage, entre la première accusée de "gauchisme" et "de fossoyeur de la coopération" (elle entend la convertir en outil de lutte syndicale), et les seconds qui détiennent le pouvoir syndical et sont accusés d'agir en autocrates. Suivant les influences idéologiques et le niveau de radicalisation, et selon les rapports de force en présence, deux stratégies opposées apparaissent au sein de cette gauche paysanne. Ceux qui dirigent les structures, ou y exercent une influence prépondérante, résistent à l'intérieur du syndicalisme "officiel" FNSEA et cherchent à se structurer en opposition interne. En revanche, les autres choisissent ou se résignent à développer une alternative de type syndical, indépendante de ce syndicalisme "officiel", mais ils n'arrivent pas à mordre sur la masse des paysans.

L'importance prise par le mouvement "Paysan-Travailleur" dans la Loire ne provient pas d'une quelconque spécificité socio-économique de la paysannerie moderniste de ce département, orientée comme dans de nombreuses régions vers les productions animales, laitière en particulier. Cette forte présence trouve son origine dans la rencontre, dans la Loire, de deux horizons culturels : démocrate-chrétien avec une Eglise influente, et socialiste avec un Mouvement ouvrier à l'histoire parmi les plus riches et les plus anciennes de France. Une nouvelle gauche en est résulté, autour de la CFDT et du PSU. Elle a,

par le biais de multiples réseaux, influencé fortement la JAC devenue MRJC et le courant moderniste lui-même.

Le conflit entre les deux tendances débute dans la Loire en 1972 et devient public lors de l'Assemblée Générale de la FDSEA en 1973. Une dialectique complexe d'affrontements et d'alliances entre les différentes fractions du courant moderniste se développe pendant une dizaine d'années. En 1975 les "Paysans-Travailleurs" sont d'abord écartés de la direction de la FDSEA. Tentés par une autonomie syndicale, ils recentrent finalement leur stratégie syndicale, après avoir perçu l'impasse dans laquelle ils risquaient de s'engager, et conquièrent la direction de la FDSEA en 1978. A la tête de celle-ci, ils élaborent un projet de politique agricole alternative qui se veut solidaire, non productiviste et non corporatiste.

Après la reconnaissance de la pluralité syndicale en 1981, la gauche paysanne fonde une seconde fédération syndicale, la FDSP, après avoir échoué à l'issue d'un débat très vif dans sa tentative d'entraîner la FDSEA hors de la FNSEA. Cet éclatement syndical entraîne une certaine recomposition des différentes couches et tendances syndicales. La FDSEA perd ses militants les plus actifs mais la masse des agriculteurs lui reste fidèle et, à ses marges, elle enregistre l'adhésion de quelques dizaines d'agriculteurs libéraux et "cumulards" et de certains partisans des "libertés paysannes". La FDSP rassemble principalement des modernistes et ses efforts pour infléchir la politique agricole, en particulier sous les gouvernements socialistes, ne sont guère récompensés. Si la FDSEA a des adhérents et des moyens financiers mais guère de militants, la FDSP est dans une situation inverse. Cependant, la situation de l'une et de l'autre se dégrade peu à peu.

Incontestablement, l'agriculture subit elle aussi la crise qui affecte l'ensemble du syndicalisme en France. Cependant, si ce secteur participe des phénomènes généraux liés au marasme économique et au "recul des idéologies", il présente aussi des caractères spécifiques. Si on constate de façon générale une baisse du militantisme, une tendance au repli sur soi, une régression du désir de formation générale, une pauvreté de la réflexion, bref une désillusion certaine, les taux de syndicalisation n'atteignent pas la faiblesse constatée chez les salariés. Cela est lié à l'importance de la fonction de service qui, malgré la disparition du "syndicat-boutique", se maintient en se renouvelant depuis la structure syndicale départementale. Autre spécificité : les conflits qui se sont déroulés à l'intérieur de la FNSEA et du CNJA avec une particulière âpreté dans les années soixante-dix, se sont soldés par la mise à l'écart du courant syndical le plus dynamique et, en définitive, le plus lucide. En revanche, dans le reste de la société, les forces politiques, dans lesquelles il se reconnaissait, s'affirmaient jusqu'à conquérir le pouvoir en 1981. Ces conflits syndicaux ont engendré, d'un côté, une sclérose du syndicalisme majoritaire FNSEA-CNJA comme en témoigne son entêtement à défendre et à cogérer une politique agricole « productiviste » au nom d'une idéologie faussement entrepreneuriale. Cette politique s'est soldée par une impasse pour le monde agricole et pour la société comme le prouvent les réductions brutales de production, les problèmes environnementaux et budgétaires qui affectent l'agriculture à partir des années quatre-vingt. D'un autre côté, ces conflits ont entraîné une certaine marginalisation de la gauche paysanne qui fut incapable de contrer la puissance de la FNSEA dans la définition de la politique agricole et de faire prévaloir son projet d'une « agriculture paysanne » : une agriculture plus respectueuse de l'environnement, entretenant et embellissant davantage l'espace, et participant au partage du temps de travail et des revenus dans la société. Jusqu'en 1982-83, le syndicalisme agricole de la Loire a été relativement épargné par cette dialectique régressive marginalisation/sclérose. Cependant, après la scission syndicale de 1983, la FDSEA

purement et simplement alignée sur les positions de la Fédération Nationale et s'est recroquevillée sur des activités passablement étriquées. De son côté, la FDSP - CP s'est, au bout de quelques années, essoufflée. La reconnaissance minimale de la pluralité syndicale et la quasi absence de débouchés politiques pour son projet qu'elle n'a pu ou su "vendre" à un pouvoir socialiste, par ailleurs bien timide et conformiste sur le plan agricole, ne lui ont guère permis de s'affirmer.

CONCLUSION GENERALE

Au cours de son siècle d'histoire, le syndicalisme agricole a subi plusieurs ondes de choc, économiques et sociales, politiques et idéologiques.

Sa naissance, tout d'abord, liée à un contexte socio-politique qui lui est extérieur, se déroule à une époque de crise de l'agriculture due à l'élargissement de la concurrence avec les "pays neufs" et alors que sa population commence à décliner en chiffres absolus. De gré ou de force, la productivité du travail agricole augmente désormais plus rapidement que les débouchés des produits. Aussi, le monde paysan n'a eu de cesse, au travers de son syndicalisme, de résister aux pressions de l'économie, de lutter contre son érosion, en s'opposant tantôt radicalement à toute évolution soit, plus généralement, en cherchant à composer avec elle et à la corriger. Il le fait de diverses manières, selon les catégories sociales qui se mobilisent en son sein, des circonstances économiques rencontrées, et des influences politiques et idéologiques subies.

Après la guerre de 14-18 qui décime la jeunesse paysanne et écrase ses ressorts et ses idéaux, la grande dépression des années trente conduit les Etats à intervenir directement dans la régulation des marchés. En France, cela se traduit notamment par l'instauration de l'office de blé en 1936, refusé alors par un syndicalisme agricole qui flirte avec la réaction. Seules, des tendances très minoritaires d'extrême gauche ont milité pour cette intervention. Cette même période voit se développer une rupture sociale qui s'achève à la Libération quand les paysans "authentiques" conquièrent définitivement la direction d'un syndicalisme désormais unifié. Cette unification, imposée par Vichy et confirmée par le pouvoir issu de la Résistance, ne l'épargne pas cependant des conflits politiques et sociaux, malgré un resserrement considérable de la hiérarchie sociale du monde paysan depuis le siècle dernier. Par ailleurs, si la paysannerie a pu disposer de la sorte d'un groupe de pression peut-être renforcé - à défaut que la démocratie y trouve tout à fait son compte -, elle n'a pas hérité d'une plus grande capacité d'innovation. Ces ruptures sociales et institutionnelles ne s'accompagnent pas d'un changement significatif des orientations syndicales qui restent dans la continuité des positions conservatrices d'avant-guerre.

En revanche, les années soixante sont marquées par une très nette inflexion idéologique et politique d'un syndicalisme agricole profondément renouvelé par une nouvelle génération formée dans une organisation autonome et extérieure : la JAC. Celui-ci tourne le dos au corporatisme traditionnel et entend promouvoir une politique agricole moderniste aux contours socialisants, à une époque de mutations techniques très profondes quant à leurs répercussions économiques et sociales.

Enfin à partir de 1975, la crise des débouchés contraint les Etats européens à mettre en œuvre, au moment où s'achève notre siècle étudié, une réforme radicale du mode de régulation de l'agriculture qui datait du début des années soixante. Face à cette rupture de la politique agricole, la majorité du syndicalisme, revenu peu à peu depuis les années soixante à un centre de gravité libéral ou conservateur et par ailleurs corporatiste, a opposé un refus obstiné tout en s'accommodant d'une gestion libérale des restructurations entreprises. En revanche, une minorité, héritière du progressisme socialisant manifesté trente ans plus tôt et de l'effervescence idéologique de Mai 68, tente d'infléchir cette nouvelle régulation dans le sens d'une "répartition équilibrée de la production entre les hommes et entre les régions" afin de prendre en compte les services collectifs non marchands rendus par les agriculteurs à la société.

Une dialectique complexe s'est instaurée, où ont inter réagi : les circonstances économiques (concurrence des pays neufs, grande dépression, mutations techniques, saturation des débouchés), les différentes catégories sociales (aristocratie foncière et bourgeoisie rurale, exploitants aisés et paysannerie pauvre ou subordonnée, agriculteurs modernistes et paysans traditionalistes...) et de grands référents idéologiques et politiques (néo corporatisme et individualisme libéral corrigé de mutualisme, démocratie chrétienne, socialisme étatique ou autogestionnaire...). De cette dialectique, ont résulté deux situations paradoxales dans l'histoire du syndicalisme agricole.

Premier paradoxe : alors que la paysannerie a adhéré massivement à la République à la fin du siècle dernier, c'est le syndicalisme dirigé par une aristocratie nostalgique de la monarchie qui se développe de la façon la plus remarquable en France. Au surplus, c'est dans une région en moyenne plutôt à gauche et modérément pratiquante - le Sud-Est - qu'il a planté ses racines les plus vigoureuses ! Alors que la bourgeoisie conquérait le pouvoir politique, l'aristocratie évincée se renouvelait idéologiquement dans le néo corporatisme du catholicisme social puis cherchait à regagner son influence en s'investissant dans diverses "œuvres" dont participent les syndicats agricoles. Cette dialectique pouvoir / contre-pouvoir fut particulièrement féconde dans le Sud-Est, à partir du foyer intellectuel d'une Eglise lyonnaise en butte à une vive contestation anticléricale de la bourgeoisie libérale d'un côté et du Mouvement ouvrier de l'autre.

Second paradoxe : dans les décennies soixante et soixante-dix, le renouveau syndical le plus nettement socialisant se produit au sein d'une petite et moyenne paysannerie traditionnellement cléricale et politiquement conservatrice. Cela est lié à la rencontre entre une démocratie chrétienne qui recherche une troisième voie de développement entre capitalisme et socialisme d'Etat et une tradition socialiste qui s'éloigne du modèle soviétique. Ainsi dans la Loire, à partir du bassin industriel stéphanois, se renouvellent, dès les années cinquante, des forces progressistes d'origine démocrate chrétienne autour de la CFDC devenant CFDT et du PSU. Celles-ci influencent la JAC puis le MRJC et le courant moderniste des jeunes agriculteurs lui-même par le biais de multiples réseaux d'influence. Des réseaux bien plus diversifiés et élargis qu'à la fin du XIXème siècle, ce qui explique au demeurant que ce second paradoxe soit moins fort que le premier. Ce type d'influence socialisante s'est produit dans la Loire mais aussi, plus généralement dans l'Ouest et dans la Loire-Atlantique en particulier.

Ces situations paradoxales concourent à la longue aux conquêtes ou reconquêtes idéologiques et politiques. Elles participent de la dialectique d'ensemble de la vie politique qui voit se renouveler les traditions locales.

Enfin, achevons cette analyse du syndicalisme sur un constat important pour les acteurs sociaux : les grandes périodes de création et d'innovation du mouvement professionnel agricole furent celles où les catégories agissantes en son sein étaient ouvertes sur l'extérieur, à l'écoute et en prise avec les débats de société, et fortement imprégnées d'éthique et d'idéologie. Ce fut le cas à la fin du XIXème siècle avec le néo corporatisme du catholicisme social, avec le personnalisme chrétien pour le courant moderniste des décennies cinquante et soixante, ou encore avec le socialisme autogestionnaire pour la période d'après soixante-huit. La crise agricole, en ce début des années quatre-vingt-dix, débouchera-t-elle sur un renouveau professionnel ? Dans le monde paysan, la tentation est forte de répondre par la violence. Or celui-ci devrait se rappeler qu'historiquement les jacqueries se sont toujours

soldées à son encontre par des défaites cuisantes ou, dans le meilleur des cas, par des victoires à la Pyrrhus. Si des ouvertures sur d'autres milieux sociaux, sur d'autres forces sociales se manifestent, le renouvellement idéologique avec l'élaboration d'un grand projet, d'un grand idéal, se cherche après l'écroulement ou l'impasse des grands référents en cette fin du XXème siècle. Pourtant, les enjeux suscités par cette crise appellent, de la part du monde paysan, à une véritable révolution culturelle.

